Des engagements pour un devenir
Le Clos du Nid
Foyer d'Hébergement
la Colagne

Rapport de Vie Institutionnelle 2018

FOYER D'HEBERGEMENT LA COLAGNE
Avenue des Martyrs de la Résistance
48100 MARVEJOLS
Tel : 04.66.42.62.00 – Mail : foyercolagne@closdunid.asso.fr

ULISS

Préambule

Le présent rapport a pour objet de présenter la vie institutionnelle de l'établissement/du service. Il définit les principes permettant de garantir aux Usagers le bien-être, la dignité et toutes les possibilités d'épanouissement personnel et explicite la dimension qualitative de l'engagement de l'institution au service des Personnes en situation de handicap.

Il apporte des éléments relatifs au public accompagné, au fonctionnement de l'établissement ou service ainsi qu'aux démarches mises en œuvre afin d'améliorer les prestations proposées aux Usagers. Il tend à témoigner de la vie institutionnelle, de l'action conduite au quotidien. Il explicite l'utilité sociale de l'établissement.

L'utilité sociale se définit comme une action combinée visant à :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ;
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (éducation, santé, culture, etc.).

Au regard des dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, les « missions d'intérêt général et d'utilité sociale » des établissements sociaux et médico-sociaux sont précisément :

1. Évaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et réparation ;
2. Protection administrative ou judiciaire de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;
3. Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;
4. Actions d'intégration scolaire, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;
5. Actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;
6. Actions contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.

Sur la base de ces éléments, le présent rapport cherche à rendre compte de l'activité mise en œuvre lors de l'année écoulée.

SOMMAIRE

I. Rapport moral de la Direction **5**

II. Eléments de contexte **10**

1. Organisme Gestionnaire 10

2. Présentation de l'établissement 16

3. Modalités d'accueil 19

4. Coopération/mutualisation 20

5. Relation avec les familles d'Usagers 22

III. Activité de l'établissement **23**

1. Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation 23

A. Rappel des missions du S.A.M.O. et de ses évolutions récentes : 23

B. Le SAMO Foyers d'Hébergement / ESATs en 2018 24

C. Perspectives pour les années à venir de l'établissement 31

2. **Quantitatif** 33

3. **Qualitatif** 34

A. Profil des Usagers accueillis 34

B. Liste d'attente 44

4. Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement 46

5. Réponse accompagnée pour tous 47

IV. Accompagnements **47**

1. Zooms sur des temps marquants de l'année 47

2. **Participation des Usagers** 51
3. **Vie sociale** 52
4. **Santé** 54
A. *Soins* 54
B. *Actions de promotion de la santé* 55
5. **Activités citoyennes** 56
6. **Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement** 57
7. **Transport** 58
8. **Restauration** 59
V. **Démarche d'amélioration continue de la qualité** 61
1. **Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité** 61
2. **EI et EE** 62
3. **Retour sur le plan d'actions 2018** 62
A. *Le plan d'action* 62
B. *Le réalisé* 63
C. *Le non réalisé et explication* 63
4. **Plan d'actions envisagé année 2019** 63
5. **Focus outils** 64
VI. **Gestion des Risques** 65
1. **Focus sur la lutte contre la maltraitance** 65
2. **Actions de gestion des risques** 65
3. **Lutte contre le risque infectieux** 65

4. Ressources patrimoniales et sécurité 66

VII. Actions en faveur de l'environnement **67**

VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement **68**

1. Projet à venir 68
2. Projet en cours de réflexion 68

I. Rapport moral de la Direction

En 2018, l'équipe de direction s'est attachée à mobiliser les professionnels sur les projets structurants qui vont construire les modalités d'accompagnement de demain, des travailleurs en situation de handicap au travail, dans les ESAT de l'Association.

Le Foyer d'hébergement la Colagne, par sa situation en centre bourg de Marvejols, présente de bonnes dispositions pour favoriser un travail d'accompagnement à l'inclusion dans la cité.

L'accueil de nouvelles populations, l'évolution des politiques publiques, nous interrogent au quotidien sur la mise en adéquation de notre offre de service, avec les attentes et les besoins de chaque Usager accueilli en Foyer d'hébergement.

A ce stade, il est nécessaire de construire des dispositifs d'accompagnement proposant une individualisation et un étayage adapté aux situations.

Le travail de mutualisation et de co-construction entre les Foyers d'hébergement de l'Association, en lien très étroit avec les ESAT, a permis de produire en 2018, un schéma directeur de la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes en situation de handicap orientées vers le travail.

La complexité des parcours, la volonté d'autonomie, la compréhension critique par les Usagers des propositions d'accompagnement, obligent l'ensemble des parties prenantes aux parcours des Usagers, à réajuster sans cesse, les conditions et les modalités d'accompagnement proposées.

Dans le cadre du projet d'établissement et de ses évolutions, les enjeux de ces changements nécessaires seront traités avec, sans nul doute, une stratégie de partenariat active avec les autres établissements de l'Association œuvrant à l'accompagnement des travailleurs du secteur protégé, mais aussi, en mobilisant l'implication des acteurs du territoire, tant du point de vue institutionnel, que du point de vue associatif.

L'offre d'hébergement, au sens de l'habitat, doit et devra s'adapter aux exigences et aux envies de plus en plus prégnantes et exprimées des Usagers.

Cette offre doit et devra rester attractive. Elle devra valoriser les savoirs faire des professionnels, s'appuyer sur les multiples activités proposées tant culturelles, que sportives au sein des établissements, s'appuyer sur un cadre de vie apaisant et proposer des actions innovantes. C'est en ce sens, que le Foyer d'hébergement la Colagne a mobilisé son projet tout au long de l'année 2018.

L'évolution du **Service d'Accompagnement Extérieur** engagée en fin d'année 2017, qui vise à mutualiser les trois services extérieurs des Foyers d'hébergement de Bouldoire, Palherets et la Colagne fut un enjeu important de l'année 2018.

Aujourd'hui positionné sur un axe majeur du dispositif d'accompagnement des personnes, il répond à opérationnaliser effectivement une réelle évolution des volontés d'accompagnement vers une vie « comme tout le monde ».

Le travail poursuivi sur 2018 autour du **Service d'Accueil de Jour**, permet aujourd'hui de répondre à la nécessité d'accueil des personnes en rupture avec leur activité professionnelle.
Cette rupture peut être volontaire, au sens d'une cessation d'activité en lien avec un souhait d'accéder à la retraite mais, elle peut aussi, finaliser un processus de désintérêt de l'activité professionnelle de façon temporaire ou définitive.

L'Accueil de Jour permet aujourd'hui de pallier à la nécessité d'accueil dans l'attente **d'un processus de réorientation** dont on connait la complexité de la mise en œuvre.

Ce service montre au quotidien son utilité et nous amène à poursuivre et expérimenter des modalités de prise en charge qui amélioreront encore, l'adéquation des modalités d'accueil avec les besoins des Usagers (mobilisation ou remobilisation au rythme de travail, temps de rupture avec l'activité…).

Ce service, comme l'ensemble des propositions d'accueil, doit s'attacher à proposer un développement des activités dans un esprit **de mutualisation et de coopération** tant avec d'autres établissements médico-sociaux de l'Association, qu'avec des partenaires extérieurs.

L'accueil de jour favorise aussi l'intervention de la coordinatrice santé dans la mise en œuvre et la coordination d'actions de prévention, mais aussi, dans une démarche individuelle sur **l'éducation thérapeutique** des Usagers, dans le but de favoriser l'appropriation du parcours de soin par l'Usager.

La parentalité est aussi venue modifier les pratiques d'accompagnement et a montré la capacité du Foyer d'hébergement la Colagne à s'adapter et à produire un accompagnement de qualité, reconnu par les institutions *ad hoc*, pour les travailleurs d'ESAT devenus parents.

En 2018, cette capacité à prendre en charge les jeunes parents s'est renforcée et permettra sans nul doute, une reconnaissance administrative de ce savoir-faire de l'institution.

Nous sommes aujourd'hui en capacité d'accueillir, si le cas se présentait, ces nouveaux Usagers.

Les salariés du Foyer d'hébergement se sont mobilisés autour des outils proposés par l'Association, en étant partie prenante, notamment dans la mise en place des logiciels de gestion proposés (Ogyris et Octime) et dans la réalisation de nombreuses fiches monographiques.

De grands sujets transversaux d'accompagnement sont aujourd'hui au travail au sein des équipes de proximité. L'accompagnement et la prévention des conduites addictives, la gestion des situations de violence, constituent des thématiques où les équipes investissent les réseaux partenariaux du territoire.

L'ensemble de ces évolutions produisent du changement.

Nous accompagnons cette transformation par la mobilisation de dispositifs d'appui conduit par des intervenants extérieurs qui soutiennent l'organisation dans son évolution.

L'ensemble des démarches engagées autour de l'évolution du bâti :

- Transformation du bâtiment A (HLM) en 29 studios et des espaces collectifs,
- La nécessaire réhabilitation du bâtiment D (Self),
- Un travail sur le Projet Individualisé.

Ces démarches de co-construction des programmes architecturaux ont permis de récolter une multitude d'information sur les attentes, les besoins, les pratiques, les projets des Usagers, mais aussi, des professionnels.

Ces éléments seront les points d'ancrage de la démarche de réécriture du projet d'établissement. Ses valeurs et celles de l'Association, ses savoirs faire et son expérience sont ici réunis, éléments d'une évolution raisonnée basée sur l'agilité à expérimenter. Cette écriture intervenant dans un contexte d'évolution des politiques publiques.

Regard clinique des psychologues :

- Transversalité de l'intervention des psychologues au sein du pôle travail et hébergement :

En 2018, les psychologues des Foyers d'hébergement et des ESAT de l'Association sont intervenus en transversalité sur ces établissements. Ils répondent ainsi, aux demandes de suivis psychologiques des personnes, indépendamment de leur établissement de rattachement. Les psychologues laissent ainsi, le libre choix de leurs accompagnements psychologiques aux personnes accompagnées.
Ce travail en transversalité s'appuie nécessairement sur une coordination régulière entre tous les psychologues du dispositif Foyer d'hébergement/ESAT. Cette collaboration possible entre les psychologues offre également, l'opportunité d'échanger et d'élaborer autour de préoccupations communes.

- SAMO

La nouvelle organisation du SAMO proposée cette année, a positionné les psychologues sur l'évaluation des besoins et sur l'orientation des candidats vers les activités de travail et les modalités d'hébergement les mieux adaptées à leurs besoins et à leurs attentes.

- Parentalité

Ces dernières années, l'accompagnement à la parentalité est un enjeu important des dispositifs d'hébergement. Ce qui semble important avant tout, serait de privilégier l'accueil et l'écoute de ce désir de parentalité
Les personnes que nous accueillons aujourd'hui parviennent plus facilement et plus librement à exprimer ce désir de parentalité.
Un accompagnement psychologique adapté est donc nécessaire dans ces situations.

Ces désirs de parentalité viennent interroger les professionnels. Un accompagnement des pratiques professionnelles est nécessaire afin de favoriser un accompagnement de qualité de ces situations.

- Inclusion

Les nouvelles politiques publiques, orientent notre accueil et notre accompagnement vers davantage d'inclusion des personnes en situation de handicap. Ainsi, les velléités d'autonomie et de normalisation des résidents de plus en plus importantes, viennent impacter les modalités d'accompagnement proposées. Des désirs, tels que de vivre en appartement s'expriment, mais comme tout désir, leur réalisation doit être accompagnée.

Certaines personnes sont, du fait de leurs déficiences, de leurs vulnérabilités, de leurs fragilités, dans l'impossibilité immédiate d'accéder à ces modalités d'autonomie. En outre, l'inclusion ne passe nécessairement pas que dans le fait d'avoir un logement à l'extérieur des Foyers et de s'affranchir de tout accompagnement éducatif, ou de prétendre à un accompagnement plus adapté, plus « allégé ».

- Addictions :

Au Foyer d'hébergement, nous accueillons une population relativement jeune, pour qui l'identité d'adulte peut être encore en cours de construction. Ainsi, ces jeunes sont amenés à rechercher des modèles identificatoires et ils peuvent ainsi, s'avérer extrêmement suggestibles. Ils peuvent alors, être tentés d'adopter, par mimétisme, certaines conduites pouvant parfois être de nature déviante, voire délictuelle.

C'est notamment le cas de certaines conduites addictives, telles que les alcoolisations répétées ou la consommation de produits stupéfiants. Le fait également qu'une majeure partie des personnes que nous accueillons aujourd'hui en Foyer d'hébergement, présentent des troubles du psychisme, soit en tant que déficience principale, soit en tant que déficience associée, peut également expliquer ce recours plus important à des conduites addictives, à la recherche au travers de ces consommations, d'un apaisement de leurs angoisses induites par leurs troubles du psychisme.

Pour autant, de telles conduites ont souvent des effets délétères à la fois sur l'humeur et les comportements, mais aussi, sur leurs investissements professionnels et leur adaptation sociale en général.

En 2018, un travail de réflexion a donc été conduit autour de cette thématique des conduites addictives coordonné par une professionnelle de l'établissement qui, à l'occasion de sa formation d'éducatrice spécialisée, a orienté son travail de recherche sur cette thématique. Un groupe de travail a été constitué. Celui-ci a permis de définir différents axes stratégiques tant à destination des professionnels, afin d'adapter l'accompagnement de ces publics, que pour les personnes accueillies (journée de sensibilisation, groupes de paroles…).

Cette démarche autour de la prise en charge des situations d'addiction va se poursuivre en 2019.

Karine BOURBON et Anthony PETEL - Psychologues cliniciens

II. Eléments de contexte

1. Organisme Gestionnaire

L'Association « Le Clos du Nid », fondée en 1956 par l'Abbé OZIOL en Lozère (48) et régie par la loi 1901, a pour vocation la prise en charge et l'accompagnement thérapeutiques, éducatifs, scolaires et médicaux d'enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés. Compte tenu des différentes formes de déficiences des Usagers accueillis, l'Association s'est fixé un objectif de valorisation des capacités de chacun par un accompagnement spécialisé et évolutif tout au long de son parcours, dans les établissements et services, ainsi qu'à l'extérieur.

"Le Clos du Nid" gère 1 034 places d'établissements et services médico-sociaux.

L'effectif de l'Association est de 884 professionnels (personnels éducatifs, aides-soignants, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, médecins psychiatres, psychologues, personnels administratifs…), pour 817,73 ETP.

Au terme de l'année 2018 ici concernée, l'Association est gestionnaire de 21 établissements et services médico-sociaux et d'une Entreprise Adaptée, listés ci-après :

Institutions	Capacité d'accueil au 31/12/2018	Compétence de contrôle et de tarification
IME « les Sapins »	42[1]	Assurance Maladie
IMPro « le Galion »	38[2]	Assurance Maladie
SESSAD « les Dolines »	20	Assurance Maladie
SESSAD Pro	9	Assurance Maladie
ESAT « la Valette »	89	Assurance Maladie
ESAT « de Bouldoire »	65	Assurance Maladie
ESAT « La Colagne »	150	Assurance Maladie
Foyer de vie « Saint Hélion »	24	Aide Sociale Départementale
Foyer de vie « Lucien Oziol »	35[3]	Aide Sociale Départementale

[1] Dont 27 places en internat, 11 places d'accueil de jour et 4 places en centre d'accueil familial spécialisé

[2] Dont 10 places d'accueil de jour

[3] Dont 3 places d'accueil de jour

Foyer de vie « l'Horizon »	42[4]	Aide Sociale Départementale
FAM « de Bernades »	32	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
FAM « Saint Hélion »	12	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
MAS « L'Aubrac »	56	Assurance Maladie
MAS « La Luciole »	60	Assurance Maladie
MAS « d'Entraygues »	60	Assurance Maladie
EATU « La Maison des Sources »	24	Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Bouldoire »	61	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement « La Colagne »	130	Aide Sociale Départementale
Foyer d'hébergement de « Palherets »	81	Aide Sociale Départementale
SATeLi	4	Aide Sociale Départementale
Siège Social		Assurance Maladie et Aide Sociale Départementale

Institution	Capacité d'accueil au 31/12/2017	Compétence administrative
Entreprise Adaptée du « Gévaudan »	12 postes	DIRECCTE

L'Association est présidée par le Docteur Jacques BLANC. Son Assemblée Générale associe des Membres Actifs, d'Honneur, Honoraires et de Droit. Elle est administrée par un Conseil d'Administration aujourd'hui composé de 19 membres actifs auxquels s'ajoutent 2 membres de Droit (représentants du Personnel).
Son Directeur Général est le garant de la mise en œuvre de la politique associative et des politiques transversales. Il veille à la dynamique globale et au développement des projets, optimise la communication interne et externe et exerce une mission de conseil et de contrôle interne auprès des établissements et services et plus précisément auprès des directeurs et des équipes de direction. De plus, la Direction Générale siège dans différentes instances au niveau National, Régional et Départemental.
Le 25 janvier 2010, l'Association a signé, avec effet rétroactif au 1er janvier, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2010-2014 qui dispose, en article 6-1 que *« L'Association produit et transmet, pour chacun des établissements et services gérés :*

[4] Dont 2 places d'accueil de jour

dès réception de l'arrêté de tarification : un budget exécutoire au sens de l'article R. 314-37 du CASF, avant le 30 avril de l'année suivant l'exercice considéré : un compte administratif au sens des articles R. 314-49 et suivants du CASF, accompagné d'un rapport d'activité détaillé sur l'utilisation des crédits alloués ; ce rapport fera notamment référence à l'affectation des économies de charges issues de la mise en œuvre de la loi du 23 février 2005 et inclura les dispositions prévues à l'article R. 314-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux indicateurs. »

Ce CPOM a fait l'objet de 4 avenants successifs ayant pour objet sa prorogation pour 2015, 2016, 2017 et 2018.

COOPERATION

En 2012, suite aux constats partagés par les Associations « Le Clos du Nid » et l'« Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux » (A2LFS) s'agissant à la fois de la construction indispensable d'une stratégie d'avenir au profit des patients et Usagers des établissements et services gérés, de complémentarités clinique, organisationnelle, administrative, financière et géographique, d'objets sociaux similaires ainsi que de partenariats forts, les deux institutions ont convenu de tisser des liens plus étroits. Cependant, au regard de la force historique de ces deux structures, et des différences juridiques les caractérisant (Reconnaissance d'Utilité Publique et Convention Collective Nationale notamment), une fusion est apparue inenvisageable à court terme. Par conséquent, il a été arrêté de conserver les deux entités sans en modifier ni le projet, ni les statuts, ni la composition.

Prenant en compte ces éléments et les coopérations déjà existantes (mutualisations, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Lozère, etc.), les deux Associations ont engagé une coopération progressive.

En 2013, une première étape a été franchie par la création d'un "Pôle de Compétences Partagées" (PCP). Ainsi les fonctions de Directeurs des Ressources Humaines et de Directeurs des Affaires Financières puis de responsable du Service Droits, Qualité et Développement ont été mutualisées entre les deux Associations, par l'intermédiaire de contrats de mises à disposition. Ce Pôle s'est construit entre 2013 et 2015.

Par la suite, un projet de création d'une troisième association a émergé.

Réunies le 27 avril 2015, les instances statutaires des deux Associations ont pris la décision de mettre en place une Union. Le même jour, l'Assemblée Générale constitutive d'ULISS s'est réunie, suivant les modalités actées par les deux associations (composition paritaire, membres désignés par les deux institutions).

L'objet de cette Union d'Associations est le suivant : " […] *dans le respect du caractère propre et de l'autonomie de chaque Association adhérente, l'Union a pour objet d'élaborer, formaliser, accompagner et évaluer la mise en œuvre des stratégies communes et/ou coordonnées aux membres*".

Sur les années 2017 et 2018, l'association ULISS a été mandataire de gestion des associations « le Clos du Nid » et A2LFS. Malgré la satisfaction partagée de l'ensemble des acteurs sur l'action conduite par cette Union, il est apparu que cette action très intégrée avait été mise en œuvre de manière anticipée au regard des projets spécifiques en cours de construction (mentionnés ci-dessous) par chacune des associations membres. Ainsi, ULISS ne sera plus mandatée par les deux associations à compter du 1er janvier 2019 sur la gestion de leur établissements et services mais continue à exister et à entretenir les coopérations entre elles.

Actions transversales marquantes de l'année 2018

a. Groupes de réflexion éthique

Par cette démarche l'association ULISS entend :

- créer et maintenir les conditions pour que les droits de la personne, les principes éthiques et les valeurs humanistes soient pris en compte dans chaque établissement, dans chaque service, par chaque intervenant, quelle que soit sa place auprès de la personne accueillie ou accompagnée.
- permettre aux équipes de réaliser des prises en charge de qualité et les soutenir en amenant « une ressource de pensée indispensable pour maintenir vivant le désir d'agir pour et avec l'autre ».

L'objectif de ces temps de rencontre et d'échange est donc de permettre aux professionnels de s'interroger sur leurs pratiques tant collectives qu'individuelles, tout en construisant ensemble une démarche destinée à garantir aux usagers des accompagnements de qualité en tentant d'apporter la solution « la moins mauvaise ».

Une expérimentation est conduite depuis trois ans de manière transversale entre les 4 Foyers d'hébergement gérés par les associations membres d'ULISS.

2018 a été l'occasion de faire le bilan de cette action qui a donné pleine satisfaction à tous les acteurs. 2019 sera l'occasion d'un travail d'extension à d'autres établissements et services de l'association.

b. Règlement général sur la protection des données personnelles

L'Union Européenne a produit une obligation devant être mise en place au sein de l'ensemble des pays membres et notamment toutes les collectivités, y compris notre association. Sa mise en œuvre est obligatoire depuis le 25 mai 2018.

En effet, tout organisme conduit à recueillir et traiter des données à caractère personnel est dans l'obligation d'en assurer la protection suivant une méthode spécifique de gestion des risques et à assurer l'implication des acteurs dans la gestion de leurs propres données.

Il y a donc deux objectifs :

- Permettre à chaque citoyen européen de maîtriser le traitement de ses données personnelles (droit de regard, de modification, de retrait, etc.).
- Obliger les organismes traitant les données de mettre en œuvre une action pour éviter une mauvaise utilisation des données personnelles (divulgation, vol, destruction, etc.).

L'enjeu pour notre Association est majeur, car ce règlement est l'occasion d'interroger nos pratiques pour apporter la réponse la plus adaptée possible à notre contexte. Il s'agit pour nous d'être exemplaire en matière de protection de données traitées particulièrement sensibles pour les usagers de nos institutions (données médicales, familiales, intimes, etc.) tout en développant le pouvoir d'agir des usagers sur ces données que nous sommes dans l'obligation de traiter.
2018 a été l'occasion d'effectuer un travail de bilan sur les données détenues et les traitements effectués. 2019 sera l'occasion de débuter ce travail de protection et de mise en action des usagers sur ces données.

c. Réponse aux besoins en santé

Notre Association est un partenaire privilégié des acteurs de santé du département de la Lozère. Cela se traduit notamment par une participation au Groupement Hospitalier de Territoire Lozère (GHT-48) en tant que représentant du Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont notre Association est membre. D'autre part, la coordination de la filière " Handicap" du GHT a été confiée au Médecin conseiller-technique de notre Association

Au regard des caractéristiques du territoire, l'Hôpital Lozère a voulu proposer une réponse particulièrement adaptée à l'accueil sanitaire des personnes en situation de handicap. Cette action se caractérise notamment par deux axes de travail pour lesquels une coopération étroite entre nos services a été mise en place

afin d'assurer la réponse la plus pertinente possible : l'accueil aux urgences et un service de consultations dédiées. Outre l'occasion d'échange représentée par les réunions régulières du GHT, des représentants du personnel du CH-48 participent fréquemment aux réunions de coordination du personnel infirmier de nos établissements.

- Accueil aux Urgences

Le travail de coopération en cours consiste à assurer un accueil optimal des personnes en situation de handicap présentant des troubles de la communication ou des difficultés motrices venant rendre difficile la réponse au besoin de soins. Ainsi, pour une meilleure connaissance des personnes en situation de handicap (pathologies, caractéristiques personnelles, mode relationnel, besoins spécifiques, etc.) et pour une coopération plus étroite entre les établissements médico-sociaux et le service des Urgences des stages d'immersion ont été organisés dans les deux sens (Urgences <> ESMS) pour les personnels infirmiers du CH-48 et ceux de nos établissements. De même la possibilité d'un appel direct au cadre infirmier des Urgences permet à présent d'optimiser à l'avance le transfert et l'accueil des résidents de nos établissements.

- Handiconsult 48

Sur le site de Marvejols de l'Hôpital Lozère, un service de coordination dédié à l'accueil en consultation des personnes en situation de handicap a été mis en place afin d'assurer un déroulement sans difficulté des consultations nécessaires à une bonne prise en charge ; un dispositif analogue est en voie d'organisation au niveau de l'Hôpital de Mende. Préparation en amont, horaires adaptés, accompagnement spécifique, etc. sont autant de moyens mis en place pour assurer la réussite de chaque consultation. L'infirmière coordinatrice de ce service a bénéficié de stages d'immersion en ESMS destinés à la familiariser avec les personnes en situation de handicap. Depuis septembre 2018 plus de soixante-dix personnes ont déjà bénéficié de cet accompagnement dont près de 50% provenant de MAS c'est à dire présentant des handicaps sévères.

d. CPOM

L'année 2018 a été marqué par un travail de réflexion de fond sur les enjeux pour les établissements et services de l'association pour les années à venir afin de les contractualiser avec nos autorités de contrôle et de tarification.

Ce travail a mobilisé l'ensemble des équipes et des administrateurs. D'abord effectué un diagnostic, notamment par les forces et faiblesses de chaque institution, puis analyser les politiques publiques en matière d'accompagnement médico-social des personnes en situation de handicap pour dégager des axes de transformation pour mettre une action exemplaire au profit des usagers de nos institutions.

Ce travail a permis d'aboutir à la proposition des grands objectifs suivants :

- Inclusion : développer des actions d'inclusion sociale, culturelle, d'hébergement etc. en faveur des usagers de nos institutions
- Décloisonnement de l'accompagnement : proposer à chaque usager un accompagnement « sur mesure » en modulant, adaptant, coopérant plus avant.
- Soutenir les usagers au quotidien et dans leur souhait : trouver les moyens adapter pour assurer un quotidien de qualité et étayer les usagers dans leur projet d'évolution de leur projet de vie.
- Accentuer la spécialisation de l'action pour répondre à des besoins spécifiques : autisme, polyhandicap, vieillissement, etc.
- Conforter les organisations pour assurer un accompagnement de grande qualité
- Ancrer l'ouverture sur l'environnement

Sur cette base, l'année 2019 sera celle des négociations avec les autorités de contrôle et de tarification en vue d'une mise en œuvre du CPOM au 1er janvier 2020 pour 5 ans.

2. Présentation de l'établissement

Le Foyer d'hébergement la Colagne géré initialement par l'Association « Les Ateliers de la Colagne », a reçu, pour cet établissement, un premier agrément de la DDASS de la Lozère par arrêté du 25 mars 1965 de M. le Préfet de la Lozère fixant l'effectif à 60 personnes, puis par arrêté du 31 mars 1966 de M. le Préfet de la Lozère fixant l'effectif à 70 personnes. Une Convention relative à la prise en charge des frais de séjour a été conclue le 18 janvier 1967 avec le Préfet de la Lozère. Un arrêté du 25 avril 1968 de M. le Préfet de la Lozère fixe l'effectif à 80 personnes. Une convention a été conclue le 20 mai 1985, elle fixait la capacité du Foyer d'hébergement à 140 personnes. Le dernier arrêté portant la capacité à 130 personnes, date du 25 juin 2010.

Aujourd'hui, le Foyer d'hébergement la Colagne est un établissement géré par l'Association « Le Clos du Nid » depuis la fusion entre les deux Associations en 2010.

L'établissement accueille des personnes en situation de handicap bénéficiant d'orientation Foyer d'hébergement / ESAT. Le développement de la démarche d'amélioration de la qualité, amène à repenser en les adaptant, les différentes offres d'hébergement et de formes d'habitat.

L'établissement se donne pour objectif, d'accompagner les projets des Usagers hébergés et ainsi, favoriser l'intégration sociale et la qualité de vie. L'accompagnement est mis en œuvre dans le cadre d'une offre d'habitat diversifiée, proposant de plus en plus de dispositifs d'habitat inclusif.

Le site du Foyer est implanté dans un parc de sept hectares à proximité immédiate de la ville de Marvejols, offrant ainsi, un accès facile au tissu social urbain. La capacité d'accueil intra-muros est de 104 Usagers répartis sur cinq sites d'habitats distincts.

Un **S**ervice d'**A**ccompagnement **E**xtérieur permet de proposer des hébergements accompagnés au centre-ville de la cité Marvejolaise. Il a pour objectif, de permettre à des personnes accompagnées, au travers de ce dispositif, de s'exercer de manière progressive et/ou de manière directe à ce type d'habitat inclusif, conformément aux orientations actuelles initiées par les politiques publiques.

Le **S**ervice d'**A**ccueil et d'**O**rientation, dispositif d'accueil créé en 2000, propose un espace transitionnel. Ce dispositif est dédié à l'accueil de public provenant d'origines diverses. Le **S**ervice d'**A**ccompagnement à la **M**obilité et à l'**O**rientation, dispositif associatif, gère et oriente les candidatures. L'espace transitionnel proposé par le SAO, permet la garance du parcours de chaque personne, via un accompagnement renforcé et assuré par une équipe dédiée. Le SAO dispose à ce jour, d'une capacité de 9 places. En termes de perspectives, un déploiement plus large pourrait favorablement s'opérer en 2019.

Un service interne au Foyer d'hébergement a été créé par redéploiement des éducateurs, pour pouvoir accueillir et accompagner en journée, les Usagers qui ne sont pas en situation de travail de façon temporaire : refus de travailler, en congé, en arrêt de travail, en rupture avec l'ESAT, à temps partiels, en attente de réorientation… Ce dispositif répond partiellement à la mission qui est la nôtre. Nous avions expérimenté en 2015, la préfiguration d'un Atelier Thérapeutique Occupationnel.

Ce dispositif fait et fera l'objet en 2019, d'un travail approfondi de restructuration en vue d'en faire un dispositif de pilotage des temps non travaillés des Usagers des Foyers d'hébergement.

L'expérience s'est avérée positive quant aux modalités d'accompagnement proposées aux Usagers dans une dimension clinique. Une vaste palette d'activités sportives, manuelles et culturelles est proposée, encadrées par les professionnels de l'établissement et des intervenants extérieurs.

Le Clos du Nid
Des engagements pour un devenir
Foyer d'Hébergement la Colagne

ORGANIGRAMME

ENCADREMENT / DIRECTION

- Directeur
  - Chefs de services
  - Cadre administratif / comptable

SERVICE ADMINISTRATION/GESTION

- Technicien sup. (Secrétaire de Direction)
- Technicien qualifié
- Technicien supérieur
- Agent administratif principal (commis d'économat)

SERVICE MEDICAL

- Psychiatre

SERVICE PARAMEDICAL

- SERVICE PSYCHOLOGIQUE
- SERVICE INFIRMERIE
- COORDINATION SANTE

SERVICE SOCIO-EDUCATIF

Secteur « PAVILLONS »
Educateurs spécialisés
Moniteurs éducateurs

Secteur « CHÂTEAU »
Educateurs spécialisés
Moniteurs éducateurs

Secteur « SAO »
Educateurs spécialisés
Moniteurs éducateurs

Secteur « Patio »
Educateur spécialisé
Moniteurs éducateurs

Secteur « HLM »
Educateurs spécialisés
Moniteurs éducateurs

ANIMATION
Educateurs sportif niv.3
Animateur 2ème Cat.

Secteur « SAE »
Educateurs spécialisés
Moniteurs éducateurs

SAJ
Educateurs spécialisés
Moniteurs éducateurs

SERVICES GENERAUX

SERVICE TECHNIQUE
Agent technique supérieur
Ouvrier qualifié
Agent du service intérieur

SERVICE LINGERIE/ENTRETIEN
Ouvrières qualifiées
Agent du service intérieur

SERVICE DE NUIT
Ouvriers qualifiés

Version : 31/12/2018

3. Modalités d'accueil

Le dernier arrêté portant la capacité à 130 personnes date du 25 juin 2010.

La rénovation de l'habitat est achevée aux deux tiers. Par ailleurs, nous avons assoupli la capacité d'accueil des Usagers au Service d'Accompagnement Extérieur afin de répondre à leur projet, et de proposer une offre d'hébergement en adéquation avec leurs besoins.

D'autres projets ont été réalisés ces dernières années, à savoir, la rénovation complète des réseaux de distribution et les travaux de construction de la nouvelle chaufferie biomasse.

En 2018, une extension de la salle de sport a été réalisée. Les travaux de rénovation et la mise aux normes du bâtiment A (secteur d'hébergement dit « HLM ») a débuté en fin d'année et les travaux concernant le bâtiment D (self, infirmerie, cafétéria…) sont à l'étude.

Catégorie d'établissement	Capacité	Moyenne d'âge	Caractéristiques du handicap des usagers	Mode de fonctionnement
Foyer d'hébergement	130	35 ans	Déficience intellectuelle et/ou handicap d'origine psychique	Internat 365 jours/an

4. Coopération/mutualisation

Les formations mutualisées permettent, au-delà des économies d'échelle, une rencontre des professionnels et ainsi, des échanges sur les pratiques. Cela permet d'extraire des pistes, afin de questionner et d'enrichir nos modalités d'accompagnement.

La proximité de l'Ecole de Travail Educatif et Social, nous amène à accueillir de façon régulière des étudiants en formation.

D'autres coopérations :

- Implication des professionnels au niveau du RéAL (Réseau Addictologie de Lozère) sur la question des addictions,
- Partenariat avec la PMI et l'Aide Sociale à l'Enfance sur l'accompagnement à la parentalité,
- Mise en place du dispositif d'accueil de jour entre les trois Foyers d'hébergement de l'Association le Clos du Nid,
- Mutualisation des services extérieurs entre les trois Foyers d'hébergement de l'Association le Clos du Nid,
- Conduite d'activités sportives et culturelles en partenariat entre les trois Foyers d'hébergement,
- Production d'un protocole sur la gestion de la violence émanent d'un travail transversal aux trois Foyers associatifs.

Sanitaire	• CH François TOSQUELLES • CH de Mende (stage immersion IDE) • ANPAA • Planning familial / Centre de planification • PMI • Equiphoria • CDR • UPSR • CRF • CMP • UAPP
Médico-Social	• SAVS • SAMSH • GEM • Autres établissements et établissements du Clos du Nid/ALLFS (EATU, IMPRO, foyer de vie…) • SAMO • EPHAD, maisons de retraite (?) • CMS • Ferme de Daudé • Différents mandataires judiciaires
Administrations	• Conseil départemental • MDPH
Activités	• Centre de Montrodat • Différents organismes de vacances adaptées • CDSAL • Clubs locaux • Associations locales
Organismes de formation	• ETES • IFOCAS

5. Relation avec les familles d'Usagers

Le Foyer d'hébergement la Colagne décline un accueil à des personnes majeures. Il constitue donc un établissement pour des adultes ou jeunes adultes. Le champ relationnel des personnes accompagnées est maintenu, dès lors que la personne accompagnée y est favorable. Ce maintien des liens apparait fondamental dans la notion de parcours de vie.

Les équipes éducatives et/ou thérapeutiques ainsi que l'équipe de direction sont disponibles, si nécessaire, aux besoins et questions des familles, dès lors que les personnes accompagnées y sont associées et/ou informées.

Les différents axes de ces orientations stratégiques visent à assurer le maintien des liens via des moyens opérationnels clairement identifiés :

- Visites à domicile (VAD).
- Mise à disposition d'une salle d'accueil équipée (Salle de la Cheminée) afin que des repas puissent être confectionnés et/ou pris de manière conviviale et extériorisée du secteur de vie de la personne accompagnée.
- Rencontres possibles avec les différentes équipes (téléphoniques et/ou physiques sur site).
- Accueil et hébergement possibles et négociés en amont, lorsque les personnes accompagnées bénéficient d'un habitat individuel (exemple au SAE).
- Mise à disposition d'un accueil associatif à la maison Peysson, sis à Saint Germain du Teil à des tarifs très avantageux.

Cet item relatif aux relations avec les familles d'Usagers est sans doute, à réserver de manière plus large. En effet, les personnes significatives ne se limitent pas au seul champ familial et la question des personnes ressources est à considérer.

Globalement et pour des raisons évidentes de sécurité, les personnes accompagnées au Foyer d'hébergement signalent leurs hôtes au sein de leur espace privatif. Dans le même sens, les hôtes se signalent également dès leur arrivée au sein du Foyer d'hébergement en tant que propriété privée.

Enfin, l'APEFAO se tient disponible à toute autre demande spécifique de soutien.

III. Activité de l'établissement

1. Service d'Accompagnement à la Mobilité et à l'Orientation

A. *Rappel des missions du S.A.M.O. et de ses évolutions récentes :*

Le S.A.M.O. est un service dédié à la gestion du parcours des usagers (admissions, mouvements internes et sorties), au sein de 12 établissements (4 Foyers d'hébergement, 4 ESATs, 4 M.A.S.) et un service (Service d'Accompagnement du Temps Libéré), dans le cadre du pôle de compétences partagées de l'association « Le Clos du Nid » et de « l'A.L.L.F.S. ».

Ses missions sont les suivantes :

- Etudier la recevabilité des candidatures.
- Favoriser la synergie des mouvements entre établissements, de coordonner le processus d'admission entre les structures.
- Mener à bien les orientations internes et externes.
- Favoriser les partenariats et la transversalité du dispositif.
- Développer l'information des différentes offres de services proposées et constituer un service « ressources » (accueil, documentations, base de données…).
- Etre un observatoire, un outil de pilotage, un service novateur et facilitateur.

Depuis 2016, le S.A.M.O. est l'un de ses services de la Direction Générale, avec un professionnel dédié, l'objectif étant de poursuivre l'ancrage de ce service.

En mars 2017, au regard de la réussite de l'expérimentation S.A.M.O. pour les Usagers d'E.S.A.T./Foyer d'hébergement et afin de répondre aux exigences règlementaires et aux ambitions de spécialisation, les Maisons d'Accueil Spécialisés, gérées par l'A2LFS et le Clos du Nid rejoignent le service avec notamment, la mise en place d'une commission d'admission commune et d'un dossier unique d'admission mis en ligne sur le site web de l'association.

En 2018, dans un souci d'amélioration du fonctionnement du S.A.M.O. Foyers d'hébergement/ESAT, notamment dans la réponse aux demandes des personnes, une nouvelle procédure est mise en place avec l'appui d'une direction d'établissements chargée du fonctionnement de ce service. Une fonction de secrétariat est venue compléter l'organisation du service afin d'offrir une réponse systématique à toute demande des personnes et une meilleure traçabilité des demandes et réponses.

B. *Le SAMO Foyers d'Hébergement / ESATs en 2018*

A. ***Profil des Candidatures externes***

a) Origine des Candidatures

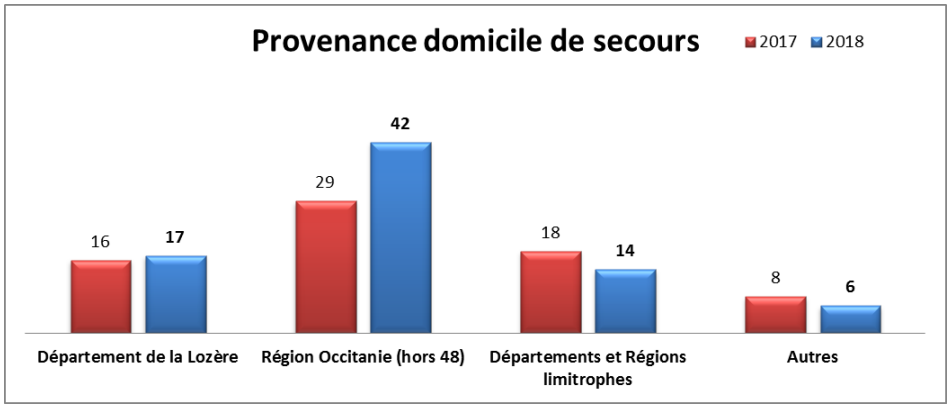

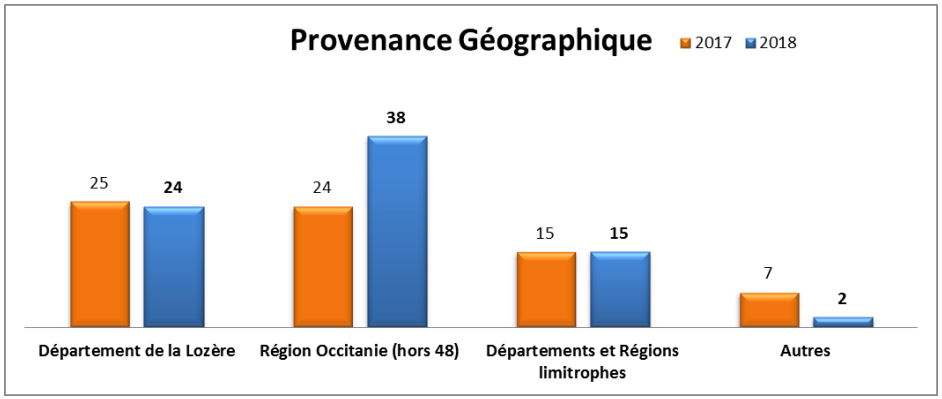

L'étude de l'origine des candidatures des personnes met en évidence une tendance déjà à l'œuvre en 2017 : un recentrage du recrutement sur le département de la Lozère et sur la Région Occitanie.
Les départements ou régions limitrophes sont essentiellement ceux desservis par l'Autoroute A75.
En effet, les personnes accueillies sont de plus en plus vigilantes quant aux possibilités de transport en commun et aux temps de déplacement pour se rendre chez leurs proches.

L'augmentation des candidatures provenant d'établissements de la Région Occitanie (14 candidatures supplémentaires en 2018) est le reflet de partenariats nouveaux avec des établissements pour enfants (I.M.E., I.M.PRO, I.T.E.P.) de cette Région.

b) Type de provenance

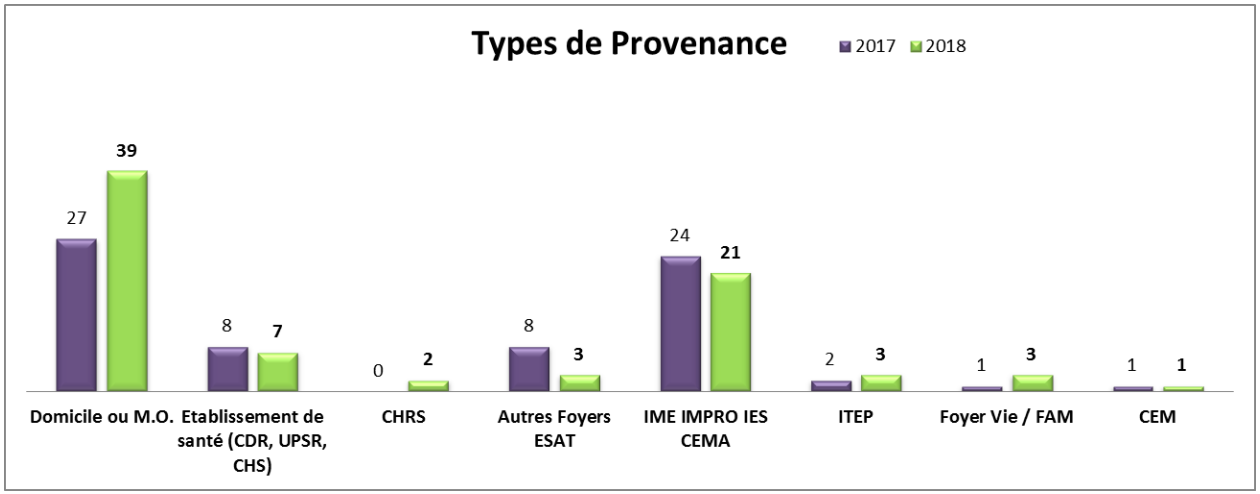

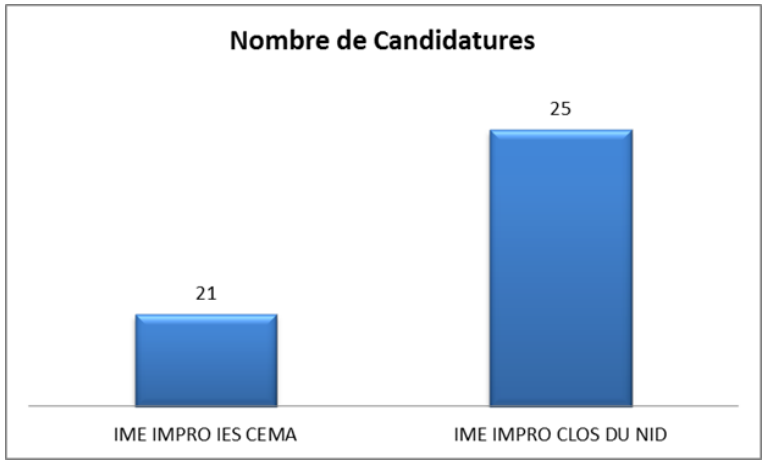

Les candidatures de personnes vivant à leur domicile avec, pour la plupart d'entre elles, un accompagnement de type S.A.V.S., S.A.M.S.A.H., P.C.P.E, C.M.P., sont de plus en plus nombreuses. Ces situations sont souvent sans solutions à proximité de leur domicile et complexes, parfois dégradées par le fait de ne pas avoir de réponses institutionnelles mais aussi par la multiplicité des intervenants.

Les candidatures provenant d'établissements de soins psychiatriques sont stables tout comme celles provenant d'I.T.E.P.

Les candidatures provenant des établissements pour enfants sont en nette augmentation (22 candidatures supplémentaires en 2018). En effet, aux 21 candidatures reçues en 2018, il faut ajouter celles adressées par l'I.M.E. et l'I.M.PRO de notre Association que nous avons depuis 2018 considérées en tant que mouvements internes.

c) Traitement des Candidatures

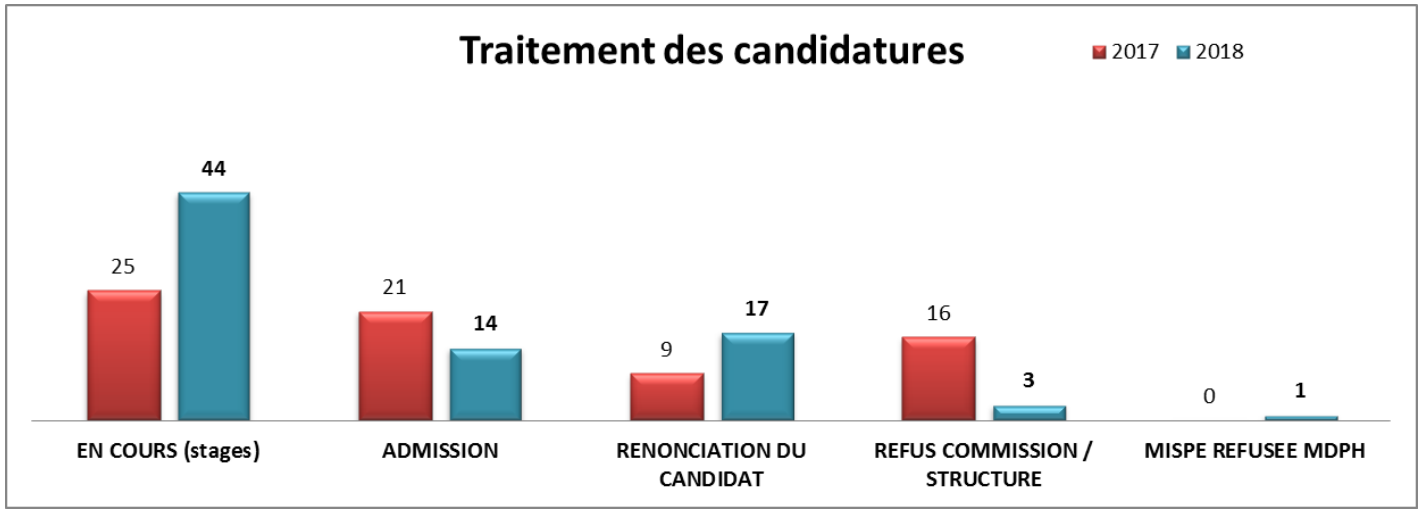

Des candidatures étudiées en 2017 ont bénéficié d'une admission en 2018, ce qui n'apparaît pas sur ce document.
Les stages proposés sont censés permettre à la personne de vérifier si l'établissement peut correspondre à ses attentes et besoins mais il s'agit aussi pour les établissements de vérifier s'ils sont en capacité d'accompagner le candidat.
Les renonciations des candidats sont plus importantes cette année et ce pour deux raisons : pour certains, l'acceptation de l'orientation vers le milieu protégé est douloureuse et peut prendre du temps. Pour d'autres, des places se sont libérées à proximité de leur domicile, notamment pour les Foyers et ESAT en milieu rural voire péri-urbain.
Les refus de la commission SAMO ou des structures sont en nette diminution en 2018, notamment depuis la mise en place d'un nouveau fonctionnement de la commission.
Une Mise en Situation Professionnelle en ESAT a été refusée par la M.D.P.H. 48 estimant que la personne ne relevait pas d'une orientation en milieu protégé.
La Mise en Situation Professionnelle en ESAT peut avoir pour objectif, soit de compléter ou confirmer l'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, soit de mettre en œuvre les décisions d'orientation professionnelle prises par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
Elle est prescrite par la MDPH et s'effectue dans le cadre d'une convention. Elle est d'une durée de 10 jours ouvrés maximum.

d) Choix d'hébergement et d'ESAT des candidats et proposition du SAMO

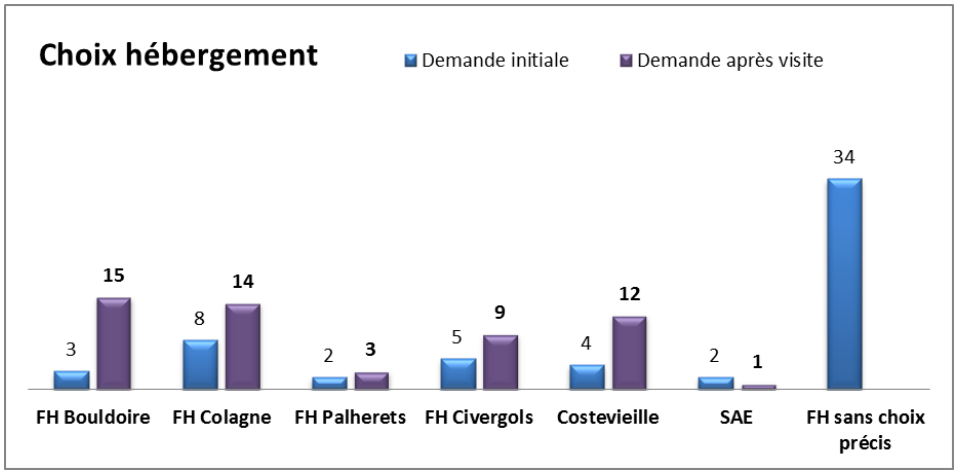

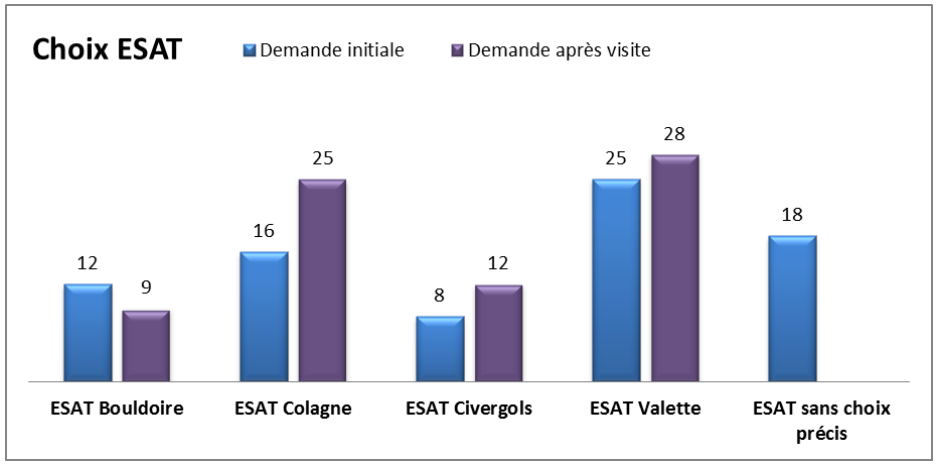

34 personnes nous sollicitent pour un hébergement en Foyer sans choix préalable. Le choix de l'hébergement se fait souvent après la visite et en fonction de nos propositions sur la base des désirs et des besoins exprimés par la personne mais aussi en fonction de la disponibilité de nos structures.

Concernant les ESAT, le choix d'une activité est souvent établi avant la visite mais malgré tout, il peut s'affiner ou évoluer à l'issue de celle-ci. Les candidats souhaitent souvent visiter plusieurs ESAT et la confrontation entre l'idée qu'ils se font d'une activité et la réalité entraine alors un choix nouveau.

La commission peut également orienter les personnes vers un certain type d'activités en fonction de leurs besoins, de leurs possibilités et des disponibilités des ateliers.

e) Rapport demande / proposition

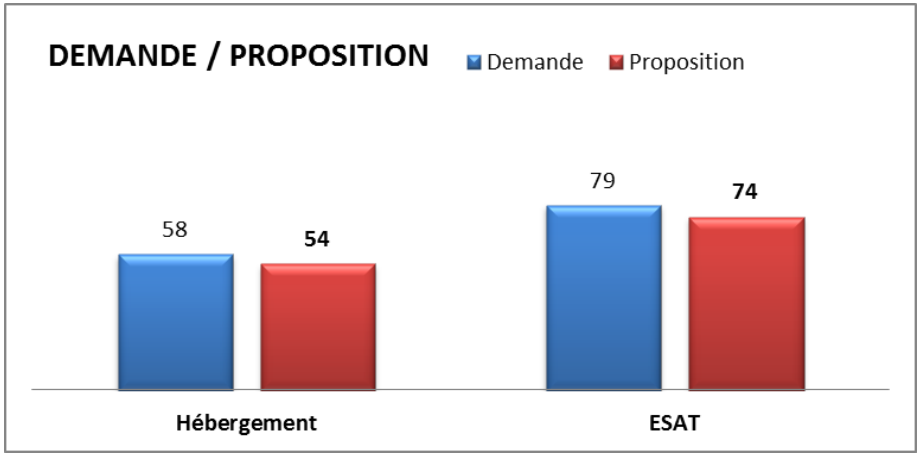

Ce tableau représente la demande du Candidat en terme d'accompagnement, les propositions concernent ici la réponse que nous lui faisons.

B. ***Profil des mouvements des Usagers***

Les mouvements internes représentent la mobilité des Usagers accueillis au sein des structures, toutes confondues, de l'Association Le Clos du Nid et du Foyer d'hébergement ESAT de Civergols de l'A2LFS.

1.Origine des Candidatures

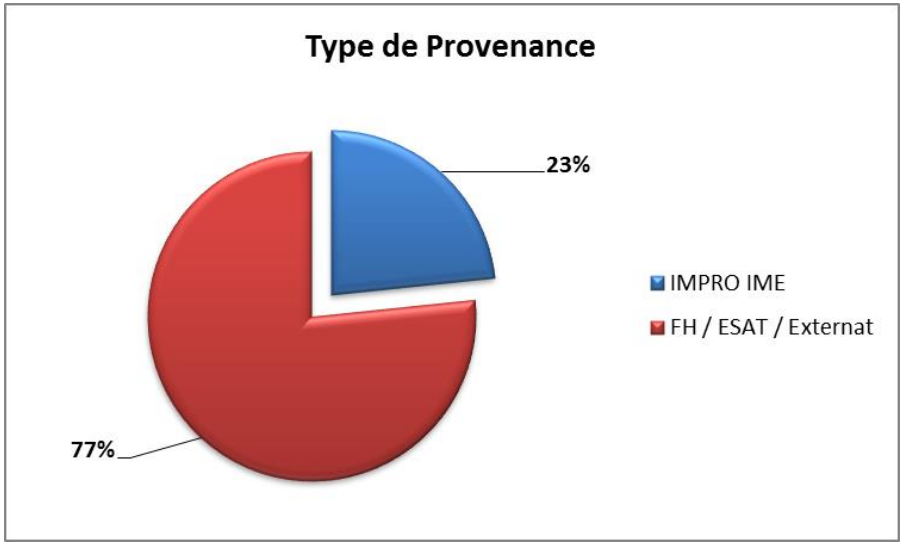

107 demandes de mouvements en interne ont été traitées en 2018. Ces possibilités permettent de maintenir les personnes dans le dispositif associatif et de leur apporter, autant que possible, choix et bien-être.
La notion de « parcours » est aujourd'hui bien intégrée aux pratiques des E.S.A.T et Foyers d'Hébergement.

Les candidatures provenant de l'I.M.E. « Les Sapins » et de l'I.M.PRO « Le Galion » ont été considérées en 2018 comme du mouvement interne attestant du parcours possible d'une personne au sein de nos structures.

2.Type de Candidatures

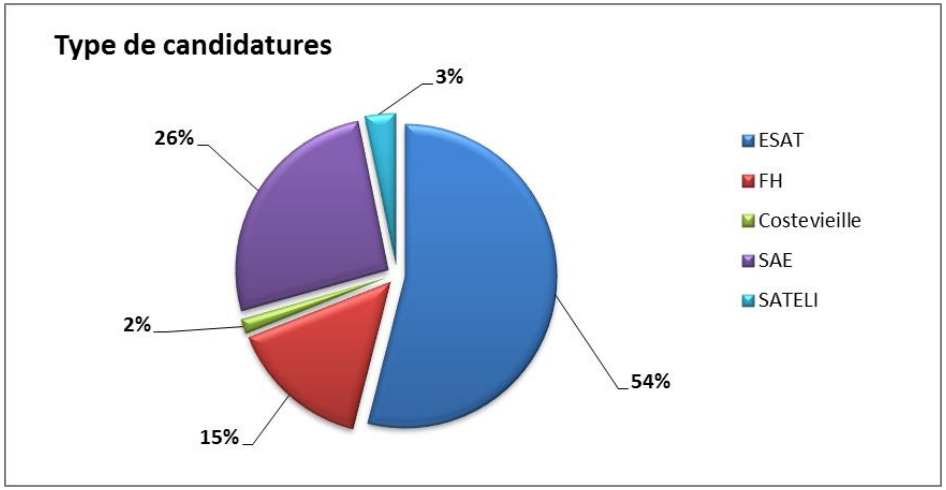

Les demandes de mouvement sont en majorité des souhaits de changement d'activité ou d'ESAT facilités par la variété des activités proposées.

3. Traitement des candidatures

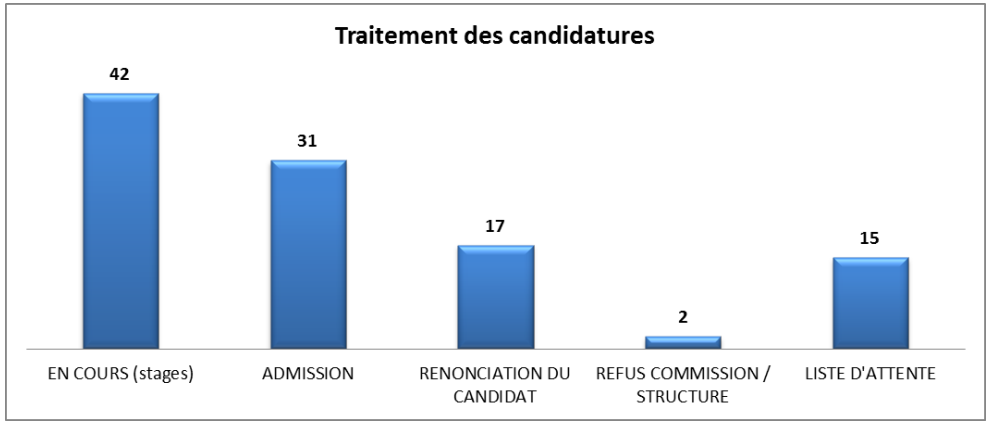

En fonction du choix d'atelier d'ESAT ou de dispositif d'hébergement, nous avons été dans l'obligation de positionner des personnes en liste d'attente.

4. Choix d'Hébergement des Candidats

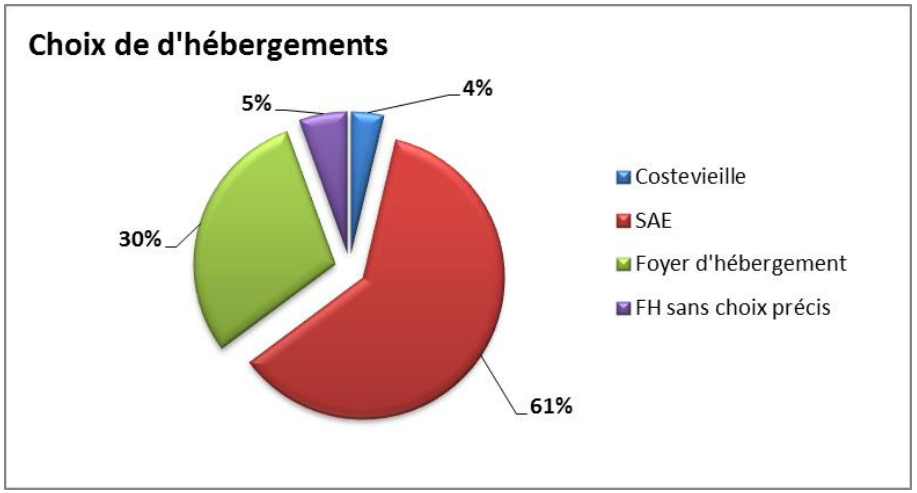

L'étude des demandes de mouvement au sein de l'association fait clairement apparaitre un attrait des personnes pour un accompagnement de type S.A.E., facilité par la location d'appartement comme variable d'ajustement.

Il correspond à une évolution engagée depuis plusieurs années et exprimée par les personnes accueillies : « je veux vivre comme tout le monde ».

5. Choix d'ESAT des Candidats

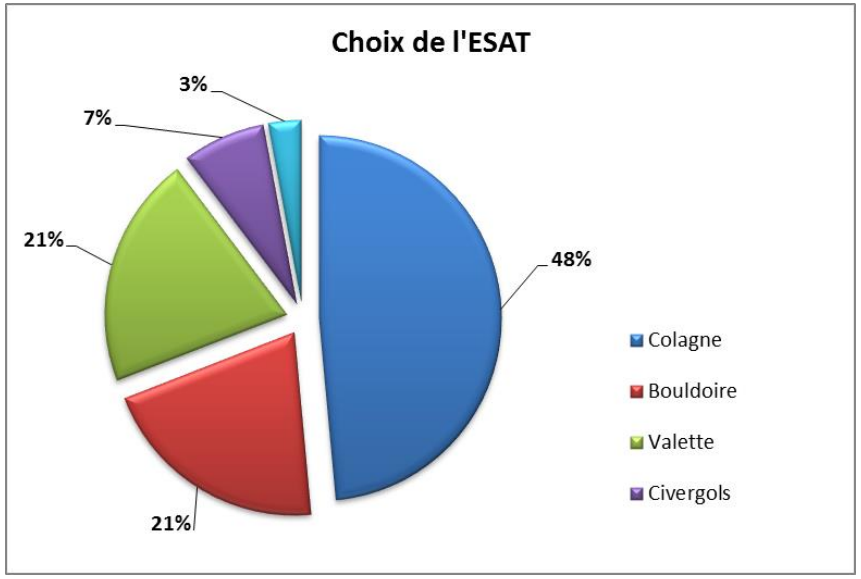

L'ESAT Colagne est l'ESAT le plus sollicité par les personnes déjà accompagnées dans nos structures.

C. *Perspectives pour les années à venir de l'établissement*

Projets à venir

Une réflexion portée par l'association autour d'un dossier unique de candidature pour l'ensemble des établissements accueillant des adultes est en cours et serait facilitateur des démarches et du parcours des personnes au sein de notre association.

L'intégration de la nomenclature des besoins « SERAFIN » dans ce dossier devrait permettre de mieux orienter les personnes vers les nombreux dispositifs proposés par les structures (travail à temps partiel, habitat inclusif…) et ce dès la candidature des personnes.

D’ores et déjà, pour les candidatures provenant d’établissements disposant du logiciel OGIRYS, le choix a été fait par le SAMO d’utiliser les données préalablement enregistrées dans le dossier de l’usager avec un accord écrit des candidats. Ce qui évite aux personnes et aux partenaires de constituer à chaque demande un nouveau de dossier de candidature, ceci dans le but de simplifier les démarches administratives.

Le SAMO va participer, en février 2019, pour les établissements relevant de son périmètre d’action, au déploiement du logiciel Via trajectoire en lien avec la M.D.A. de la Lozère ce qui devrait permettre un meilleur suivi des orientations et de la gestion de la liste d’attente.

Le travail de partenariat déjà engagé depuis plusieurs années doit être entretenu car garant du nombre de candidatures qui nous sont adressés. En 2018, 13 visites collectives de nos Foyers d’hébergement et ESAT ont été réalisées pour des professionnels et usagers de diverses structures (Centre de Réadaptation, I.M.E., I.T.EP., I.M.PRO…) et 13 présentations du dispositif SAMO aux professionnels des MDPH, CMS, CHS ont été effectuées.

Enfin, le professionnel en fonction de coordination au sein du SAMO est en cours de formation de Master1 « Cadre Coordonnateur de Parcours et de Projets », ce qui appuie l’objectif de consolidation du SAMO.

Projets en cours de réflexion

Une réflexion doit être menée concernant la procédure SAMO auprès des M.A.S. car des difficultés dans la mise en œuvre des admissions ont permis de mettre à jour des besoins d’amélioration notamment au moment où une place se libère, de manière malheureusement la plupart du temps imprévu.

Il sera également nécessaire de réfléchir aux modalités de mise à jour de la liste d’attente et d’envisager un développement du partenariat afin de faciliter les candidatures.

2. Quantitatif

Activités en journées	2018	2017	2016	2015
Théorique	47 450	47 450	47 580	47 450
Prévisionnel	44 384	44 690	44 640	45 349
Réalisé	39 763	41 541	43 292	43 306
Ecart Prévisionnel/Réalisé	-4 621	-3 149	-1 348	-2 043
Taux d'occupation	83,80%	87,55%	90,99%	91,27%
Journées d'absence facturées	2 360	1 670	1 029	1 391
Stages accueillis / convention avec établissement d'origine	310	276	174	160

Le nombre moyen de places occupées en 2018 s'élève à 118,16 (il était de 122,01 en 2017 et de 125,08 en 2016).
En 2018, les Usagers admis se sont absentés de l'établissement 30 jours en moyenne (24,54 jours en 2017).
L'application in extenso des règlements d'aide sociale des départements et en particulier celui de la Lozère, permettent d'atténuer ces absences sur le budget de fonctionnement de l'établissement.

Activité	Médiane 2017 FOYERS HEB		
	National	Régional	Lozère
Taux de réalisation de l'activité	100,00%	100,00%	100,29%
Taux d'occupation des lits ou des places financées	91,31%	89,77%	94,61%
Nbre moyen de journées d'absence	41,31	40,18	25,16
File active	33	33	104
Taux d'admission sur les places financées	7,14%	7,46%	7,00%
Taux de rotation des Usagers accompagnés	7,50%	9,65%	7,69%

Absentéisme des Usagers en nombre de jour	Convenance personnelle	Hospitalisations	Hospitalisations psychiatriques
	3 411	114	11

3. Qualitatif

A. *Profil des Usagers accueillis*

a. *Sexe*

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femme	40	33.61
Homme	79	66.79

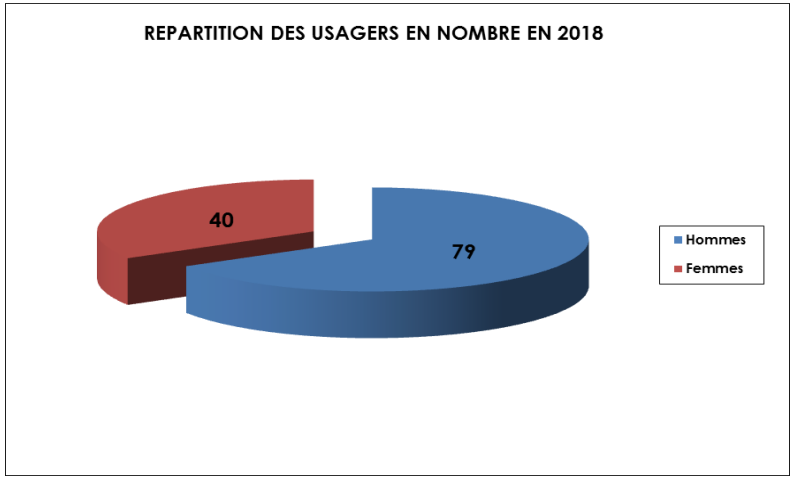

L'écart entre les hommes et les femmes peut s'expliquer en partie, par les activités proposées par les différents ESAT.
La tendance voudrait que la centralisation des dossiers de candidature par le SAMO, apporte une féminisation plus importante des admissions.

b. *Tranche d'âge*

Tranches d'âge	Nombre	Pourcentage
de 18 à 20 ans	5	4,20 %
de 21 à 24 ans	17	14,29 %
de 25 à 29 ans	20	16,81 %
de 30 à 34 ans	17	14,29 %
de 35 à 39 ans	27	22,69 %
de 40 à 44 ans	10	8,40 %
de 45 à 49 ans	11	9,24 %
de 50 à 54 ans	9	7,56 %
de 55 à 59 ans	2	1,68 %
de 60 à 74 ans	1	0,84 %

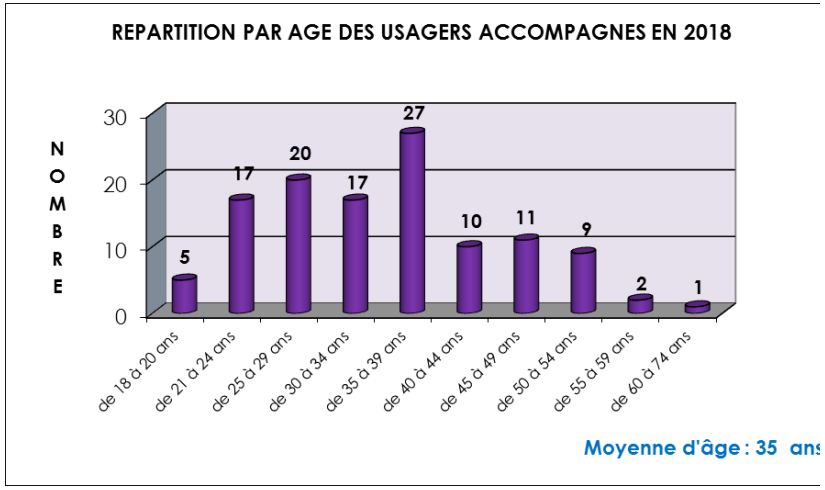

Répartition par âge des Usagers	Médiane 2017 FOYERS HEB		
	National	Régional	Lozère
de 18 à 20 ans		*1,03%*	*4,95%*
de 21 à 24 ans	*9,26%*	*12,20%*	*10,96%*
de 25 à 29 ans	*11,76%*	*13,64%*	*12,87%*
de 30 à 34 ans	*11,11%*	*11,11%*	*15,97%*
de 35 à 39 ans	*9,90%*	*9,76%*	*16,95%*
de 40 à 44 ans	*10,34%*	*9,76%*	*8,22%*
de 45 à 49 ans	*12,00%*	*10,71%*	*10,92%*
de 50 à 54 ans	*11,29%*	*9,52%*	*8,33%*
de 55 à 59 ans	*7,32%*	*6,45%*	*9,32%*
de 60 à 74 ans			*1,39%*

c. *Origine des Usagers*

Origine	Nombre	Pourcentage
Département de la Lozère	16	13,44
Départements Limitrophes hors Région (15, 43, 07)	8	6,73
Région Occitanie (hors Lozère)	21	17,65
Départements de proximité (42, 63, 13, 84)	10	8,40
Autre	64	53,78

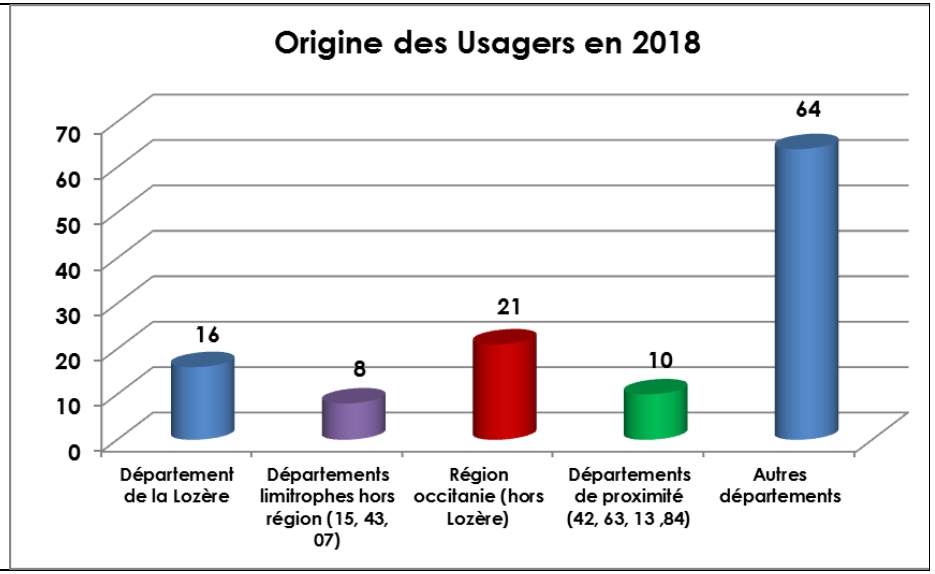

Le recrutement au niveau du S.A.M.O. est national. Il est coordonné à ce jour, de manière associative, par une assistante de service social.

On note une faible proportion de personnes originaires de la Lozère qui est un fait historique.

Provenance	Nombre	Pourcentage
Provenant du domicile ou du milieu ordinaire	19	15,97 %
Provenant d'un établissement de santé	3	2,52 %
Provenant d'un établissement médico-social (hors centres de consultations ambulatoires et services à domicile)	96	80,67 %
Provenance inconnue	1	0,84 %

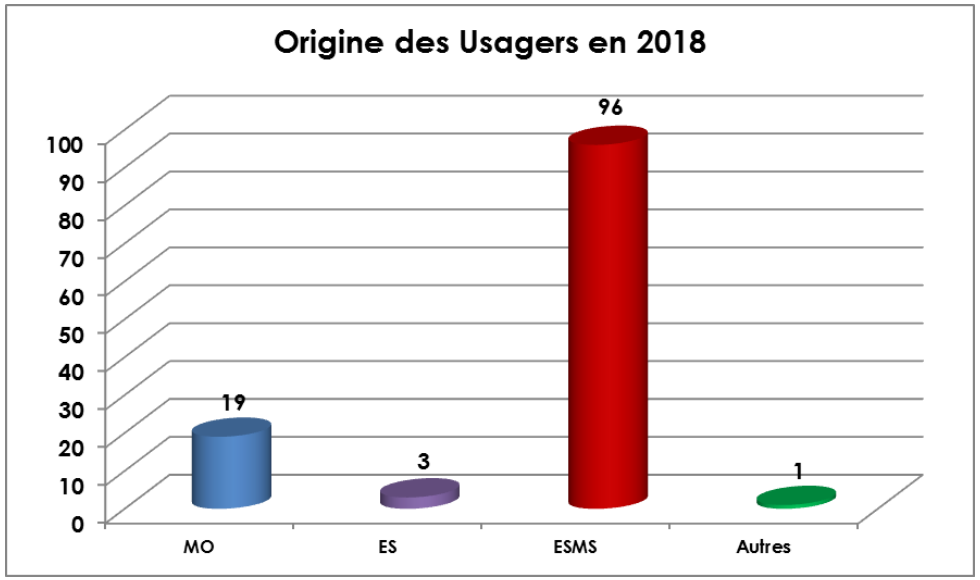

Provenance des Usagers	Médiane 2017 FOYERS HEB		
	National	Régional	Lozère
% provenant du domicile ou milieu ordinaire	*19,23%*	*14,29%*	*10,53%*
% provenant d'un établissement de santé	*0,00%*	*0,00%*	*6,93%*
% provenant d'un établissement médico-social	*70,00%*	*78,26%*	*73,68%*
% provenance inconnue	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

d. Typologie des handicaps principaux

Déficiences principales	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED	1	1%
Autre type de déficience		
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages		
Déficience intellectuelle	36	30%
Déficience métabolique		
Déficience motrice		
Déficience visuelle		
Polyhandicap		
Troubles du comportement et de la communication		
Troubles du psychisme	82	69%
Diagnostic en cours		

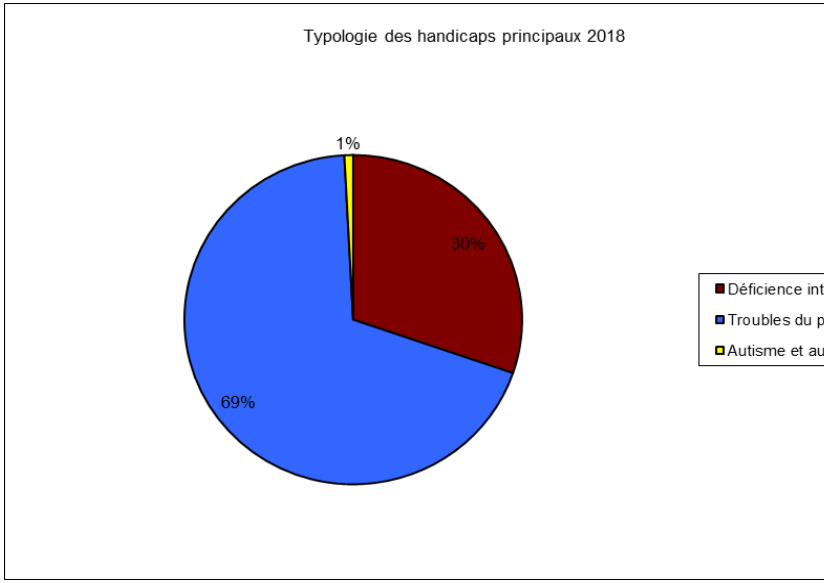

Le handicap le plus manifeste et invalidant d'un point de vue fonctionnel chez les personnes accueillies au Foyer d'hébergement reste représenté majoritairement par la catégorie « Troubles du psychisme » (69 %). Ces troubles recouvrent des réalités psychopathologiques différentes ; des psychoses de l'adulte, des psychoses infantiles et de nombreuses organisations anaclitiques de la personnalité. Les symptômes psychopathologiques et leurs conséquences dans l'adaptation socio-professionnelle sont davantage invalidant dans leur fonctionnement actuel que le retard/déficit intellectuel qui a été, pour bon nombre de ces personnes, le motif d'orientation vers le secteur protégé. Se manifestent ainsi de nombreux troubles psychoaffectifs, relationnels, de l'humeur, caractériels et comportementaux, qui requièrent des réajustements fréquents des modalités d'accompagnements, des adaptations dans les positionnements professionnels, de la cohérence interdisciplinaire, des possibilités de mobilités intra et inter-établissements, des partenariats avec les services sociaux et médicaux.

La catégorie « déficience intellectuelle » représente par ailleurs, toujours un tiers des handicaps principaux des personnes accueillies (30%). Dans la plupart des cas, il s'agit d'un retard mental léger à moyen.

L'autisme est une catégorie nouvellement représentée dans la population accueillie et concerne à ce jour un Usager. Cet accueil a nécessairement amené à repenser les modalités d'accompagnement au regard des besoins spécifiques liés à l'autisme, en termes d'aménagement et de structuration de l'environnement, ainsi que d'aide à l'intégration sociale.

	Médiane 2017 FOYERS HEB		
Répartition des Déficiences principales	**National**	**Régional**	**Lozère**
% Déficiences intellectuelles	*71,05%*	*56,00%*	*32,20%*
% Autisme et autres TED	*0,00%*	*0,00%*	*1,37%*
% Troubles du psychisme	*9,09%*	*24,49%*	*37,50%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences auditives	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences motrices	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*2,78%*
% Polyhandicap	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*0,00%*	*0,00%*	*4,17%*
% Diagnostic en cours	*0,00%*	*0,00%*	*1,68%*
% Autres types de déficiences	*0,00%*	*0,00%*	*2,97%*

e. Typologie des handicaps associés

Déficiences associées	Nombre	Pourcentage
Autisme et autre TED		
Autre type de déficience	12	10%
Cérébro-lésion		
Déficience du langage et des apprentissages	6	5%
Déficience intellectuelle	74	62%
Déficience métabolique	29	24%
Déficience auditive	5	4%
Déficience motrice	6	5%
Déficience visuelle	1	1%
Troubles du comportement et de la communication	3	3%
Troubles du psychisme	18	15%
Diagnostic en cours		

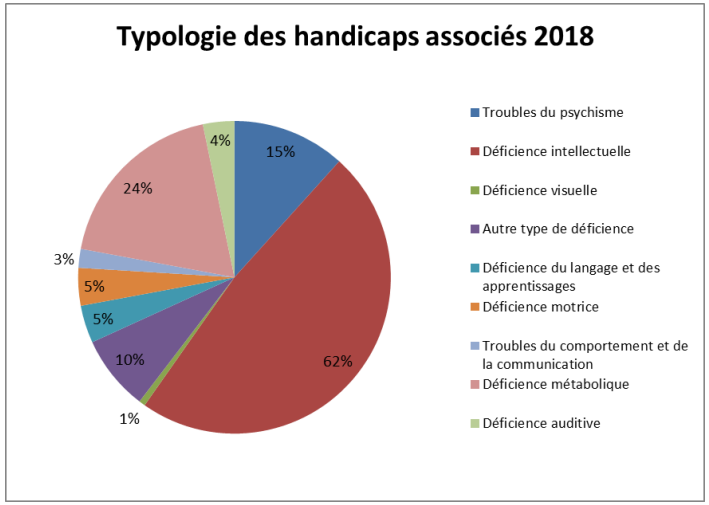

Les handicaps associés dans la population accueillie restent représentés dans des proportions quasi équivalentes à 2017. On observe toujours que la déficience intellectuelle est la plus représentée (62%). C'est bien souvent cette déficience qui a été identifiée dans le parcours de la personne et qui l'a amené à être orientée vers le milieu protégé. C'est aussi une déficience que l'on retrouve très souvent associée aux troubles du psychisme comme une forme d'expression déficitaire de la psychopathologie (impact sur les fonctions cognitives, sur l'autonomie sociale et psychique, sur les compétences adaptatives).

A noter que la déficience la plus représentée en second, reste la déficience métabolique (24%, diabète, dysfonctionnements thyroïdiens majoritairement). L'interprétation de cette déficience reste à approfondir. Nous pouvons toutefois interroger de notre place, la question de l'importance des troubles des conduites alimentaires dans l'étiologie de ce type de déficience.

Des troubles du psychisme sont également toujours associés à la déficience intellectuelle dans des proportions similaires (15%) bien qu'ils n'apparaissent pas au premier plan pour les personnes concernées.
Les 10 % d'autres déficiences concernent essentiellement l'épilepsie, des troubles cardio-vasculaires, et dans une moindre mesure, une déficience rénale, une déficience de l'élimination urinaire, une déficience liée à des cause générales (personne de petite taille). Ces types de déficience ont un impact notable dans la vie de ces personnes.

Les données concernant les déficiences dues à un poids anormal ne sont pas à ce jour prises en compte dans ces statistiques, mais dans la population actuellement accueillie au Foyer d'hébergement, ce type de déficiences est particulièrement repérable et prégnante chez un certain nombre d'Usagers. Il est important de souligner que ces déficiences ont des impacts certes sur le plan somatique, mais également des répercussions non négligeables sur les plans psychologique, social et professionnel.

	Médiane 2017 FOYERS HEB		
Répartition des Déficiences secondaires	**National**	**Régional**	**Lozère**
% Déficiences intellectuelles	*4,00%*	*9,68%*	*43,56%*
% Autisme et autres TED	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% troubles du psychisme	*10,00%*	*9,09%*	*9,59%*
% Troubles du langage et des apprentissages	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences auditives	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences visuelles	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% Déficiences motrices	*0,00%*	*0,00%*	*1,37%*
% Déficiences métaboliques	*0,00%*	*0,00%*	*1,39%*
% Cérébro-lésions	*0,00%*	*0,00%*	*1,37%*
% Troubles du comportement et de la communication (TTC)	*0,00%*	*0,00%*	*2,78%*
% Autres types de déficiences	*0,00%*	*0,00%*	*0,85%*

f. Mesures de protection juridique des majeurs

Mesures de protection juridique des majeurs	Sans mesure de protection	Tutelle	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Sauvegarde de justice	Habilitation familiale
Nombre de personnes concernées	10	34	2	73	0	0

Protection Juridique	Médiane 2017 FOYERS HEB		
	National	Régional	Lozère
% d'Usagers bénéficiant d'une mesure de protection	84,62%	78,38%	84,93%

g. Sorties définitives

Sortie définitive	2018	2017	2016	2015
Accès au milieu ordinaire avec accompagnement	2	1	1	
Décès			1	1
Accès au milieu ordinaire sans accompagnement (domicile, parents, etc.)	4	5	5	
Réorientation vers un ESSMS (hors EHPAD)	8	4	6	3
Admission en EHPAD			1	
Admission dans un établissement sanitaire			1	2
Autre		1		

Les départs s'effectuent pour deux raisons principales :

- La pyramide des âges, et donc, réorientations vers des Foyers de vie,
- Les séjours de courte durée en Foyer d'hébergement pour inadéquation des orientations Foyer d'hébergement/ESAT.

Le besoin d'accueil de type SAESAT pour une intégration progressive vers l'activité professionnelle en ESAT n'est plus à démontrer.
Ce sujet reste une nécessité qui pourrait permettre d'assurer avec le dispositif SAO, un outil de transition entre les établissements pour enfants et les établissements pour adultes d'une part, mais aussi un sas « d'acclimatation » vers une inclusion réussie.

Motif ou destination des sorties définitives	Médiane 2017 FOYERS HEB		
	National	Régional	Lozère
DMS d'accompagnement des Usagers sorties définitivement	1 756,09	2 730,20	5 724,80
% de sorties par décès	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% de sorties par hospitalisation	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*
% de sorties par retour à domicile ou milieu ordinaire	*33,33%*	*37,50%*	*37,50%*
% de sorties suite à une réorientation vers un autre établissement MS	*50,00%*	*50,00%*	*36,36%*
% de sortie destination inconnue	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*

h. *Temps d'accompagnement moyen*

Temps d'accompagnement	Inférieur à 5 ans	6 à 10 ans inclus	11 à 20 ans inclus	21 à 30 ans inclus	Supérieur à 30 ans
Nombre de personnes concernées	40	19	46	11	3

Le parcours des Usagers au sein du Foyer d'hébergement la Colagne tendrait à se raccourcir.

Nous considérons cette logique comme un atout de l'établissement qui se positionne sur une étape d'apprentissage dans le parcours des Usagers.

i. Stages réalisés par les Usagers vers d'autres ESSMS

Nombre de stages réalisés par les Usagers	2018	2017	2016	2015
	19	13	15	6

Seize personnes ont été accueillies pour dix-neuf périodes d'évaluation, dont deux concernaient exclusivement de l'hébergement (car ceux-ci était déjà accompagnés en Foyer d'hébergement).
Sur seize personnes évaluées, six admissions ont été réalisées en 2018. Quatre évaluations sont positionnées pour début 2019 et une admission probable pour début 2019.
Le passage du « Pôle Enfance » vers le « Pôle Adulte », demeure un cap difficile à franchir : sur les dossiers type IME-IMPro (soit huit candidatures) ; trois ont effectué plusieurs évaluations pour parvenir à une admission, deux ont effectué des évaluations non adaptées aux attendus, une avec admission à l'issue du stage et deux sans stage préalable. En conclusion, sur huit situations, trois sont rendues admissibles, ce qui questionne cette transition du « Pôle Enfance » vers le « Pôle Adultes ».
La commission SAMO décide et oriente les dossiers de candidature. Ce dispositif généralisé, gère toutes les demandes et tente de porter des réponses adaptées aux parcours et demandes des candidats.

B. <u>Liste d'attente</u>

a. Candidatures

Nombre de candidatures	2018	2017	2016	2015
	27	19	20	24

Nombre de candidatures : vingt-sept candidatures pour quinze admissions au cours de la période écoulée dont six sans stage (conformément aux préconisations du SAMO).

Provenance de ces candidatures :

- 7 candidatures provenant d'IME / MECS dont une en admission directe provenant d'IME.
- 8 autres candidatures provenant de Foyer d'hébergement/ESAT ou FJT / ESAT dont trois admissions directes.
- 3 candidatures de CDR/ CMP/ CHS.
- 4 candidatures provenant de familles dont une en admission directe.
- 1 candidature provenant du milieu ordinaire en admission directe sans stage.
- 4 candidatures en cours, qui seront traitées en 2019, selon les possibilités d'accueil.

Soit 27 candidatures (pour 18 périodes de stage effectuées).
Quatre candidatures sont demeurées sans proposition opérationnelle à ce jour. Celles-ci seront à traiter sur la période à venir. Quatorze admissions ont été réalisées dont six sans stage (soit presque pour moitié sans stage et trois pour situations parentales).

L'année 2018 est marquée par des candidatures provenant pour quasi moitié du secteur IME et autres Foyer d'hébergement. Quatre admissions sans stage se sont déroulées dans le cadre du dispositif SAE, dont trois pour parentalité. Les autres dossiers ont été évalués à l'appui du dispositif SAO, propre au Foyer d'hébergement la Colagne, dont la spécificité vise à produire un accueil dédié via un accompagnement renforcé (à l'exception de deux dossiers avec admission directe et d'une évaluation au SAE). Ce dispositif SAO a mis en pratique une grille d'évaluation permettant de mieux objectiver les besoins des personnes reçues dans le cadre de leur évaluation.

Les situations parentales ayant donné lieu à admission sans stage, se sont opérées sur cette période, dans le cadre du dispositif SAE.

b. Nombre de personnes sur liste d'attente

Nombre de personnes sur liste d'attente	**2018**	**2017**	**2016**	**2015**
	0	0	0	0

Le taux d'occupation n'est pas à 100 %, il n'y a donc pas de liste d'attente.

4. Adaptation des personnes accompagnées au Projet d'établissement

Les profils des personnes accompagnées correspondent-ils aux missions de l'ESMS ?

Taux de personnes en dérogation ou hors autorisation : **0**

Taux d'hospitalisation complète (dont domicile, hors consultations et séances) en % : **0.29%**

Taux de rotation des lits/places financés en % (nombre d'admission / nombre de lits) : **10.76%**

RAPT /PAG : **0**

La question de la transition est là encore abordée. L'établissement est régulièrement sollicité par des personnes qui envisagent dès leur arrivée, le Foyer d'hébergement comme une étape dans leur parcours. Les nouveaux partenariats maillés avec des IME et IMPro non associatifs par le SAMO, laissent entrevoir des accueils pouvant porter réponses aux besoins de ces dites personnes, si peu que les portes d'entrée garantissent un accès gradué à de nouvelles formes d'exercice d'autonomie (d'où l'importance de l'expertise du SAMO et du SAO en amont). Le travail engagé auprès des CDR et autres UPSR donnent à voir des résultats très significatifs.

Dans ce cadre, le contenu des missions de ces différents dispositifs sera recalibré et structuré au regard des premières expérimentations, ceci dans le cadre de la réécriture du Projet d'Etablissement. Outre produire de l'hébergement, la réflexion en cours autour de qu'est-ce qu' « habiter un lieu, un endroit » permettra d'élargir la focale, de mieux cibler les besoins et les attentes des personnes que nous accompagnons et de mieux opérationnaliser l'individualisation des propositions comme décrit dans la nomenclature Sérafin-PH. Ces besoins sont à individualiser. Rendre nos offres attractives et réactives demeure également au cœur de nos missions sans omettre d'ouvrir des perspectives, y compris avec des partenaires et d'accepter d'agir en réseau. Cet aspect souligne la nécessité de produire des évaluations fines axées sur les habiletés et compétences sociales des personnes. Autrement dit, porter réflexion à la valeur ajoutée de nos accompagnements dans une notion de parcours de vie des personnes en situation de handicap. In fine, savoir mieux mailler des ouvertures actant le fait que ces dites personnes ont une vie avant d'être accompagnées dans nos ESMS et qu'elles en auront une après.

A ce jour, sept personnes accompagnées n'exercent plus aucune activité professionnelle.

File active des personnes accompagnées sur la période (nombre de personnes accompagnées au 31/12 : 119 + les sorties définitives dans l'année) : 119 et 14 départs définitifs, (3 sans accompagnement et 8 vers des ESMS dont 4 vers des Foyer de vie) soit **133 personnes**.

5. Réponse accompagnée pour tous

A ce jour, l'établissement n'a été sollicité que très rarement dans le cadre des dispositifs « réponse accompagnée pour tous ».

La capacité d'adaptation de l'établissement est un atout pour prendre en charge des situations difficiles.

Malgré une absence de saisine officielle, nous avons pu au travers du SAMO, proposer des solutions d'immersion pour les personnes en rupture de parcours, ou bien dans des situations complexes.

IV. Accompagnements

1. Zooms sur des temps marquants de l'année

- Départ à la retraite d'une Chef de services (Danielle CLAVEL) et prise de fonctions d'une nouvelle Chef de services (Marion LACOMBE) en aout 2018.

- L'équipe de direction poursuit la mise en œuvre des chantiers de réhabilitation structurant l'offre d'hébergement et le plateau technique sur le précédent RVI, à savoir :

- Réfection du gymnase.

- Réhabilitation et transformation du bâtiment A (HLM) avec un travail coordonné entre une architecte programmiste, de personnes accompagnées, ainsi que les équipes pour la réalisation et la livraison fin 2019 de 29 studios.

- Réflexion, via un COPIL, sur la réfection du bâtiment D (self/ infirmerie), également à l'appui d'une architecte programmiste prenant en compte une structuration de l'offre concernant la distribution des repas.

- Ces différents chantiers vont s'opérer de manière graduelle afin de permettre, à terme, l'adaptation nécessaire du Foyer d'hébergement implanté au sein de la cité marvejolaise, à de nouvelles perspectives.

Les dispositifs d'accompagnement :

- Déploiement effectif du SAJ avec une mutualisation inter Foyer d'hébergement en février 2018, pour mise en œuvre effective dès le mois de mars 2018. Un travail de réflexion est mené pour l'écriture d'un futur projet de service intégrant plus largement la question du temps non travaillé, soit dans le cadre d'une cessation progressive d'activité, une interruption du parcours…

  Ce dispositif, dont la formalisation a été mise en place fin 2016, s'est déployé en 2017 et a accompagné en moyenne 23 personnes, en termes de file active (sur des temps partiels ou complets). Les ressources humaines mobilisées concernent cinq professionnels soit 4,5 ETP avec une moyenne de dix personnes accompagnées matin et après-midi.

  Ce dispositif propose un soutien à des personnes parfois peu ou plus mobilisables sur une activité professionnelle à temps partiel ou complet. La fonction de remobilisation vers l'activité professionnelle est pertinente, afin de maintenir ces personnes dans l'activité en absence de dispositif SAESAT associatif.
  Il s'agit d'un accompagnement à la carte et individualisé en fonction des besoins repérés pas les équipes pluridisciplinaires.

- Le dispositif « Patio » initialement dédié à des personnes nécessitant un accompagnement de proximité, a élargi son champ de compétences en proposant des accompagnements dès l'admission. Cette réponse portée en lien avec l'évaluation thérapeutique, peut garantir un début

de parcours plus sécure pour certains profils, qui ont parfois, besoin que rien ne bouge autour d'eux, avant d'envisager d'autres mises en perspective. Ce dispositif accompagne donc des profils plus larges et plus mixés.

- Mutualisation des SAE des trois Foyers d'hébergement début d'année 2018, à partir d'une organisation pérenne via la location d'un local commun à visée de mise en opérationnalité d'habitat inclusif (janvier 2018). Cette mutualisation a engagé une équipe de professionnels inter Foyer d'hébergement, à « faire équipe » au service des personnes, en accordant des pratiques professionnelles différentes. A ce jour, 63 personnes sont accompagnées au sein de ce dispositif.

- Poursuite d'une collaboration croisée avec le CD 48 et le service « Enfance Famille » autour des situations parentales. Il n'est pas constaté une montée en charge de personnes en situation de parentalité au Foyer d'hébergement la Colagne sur cette période 2018, mais d'avantage émanant de structures autres Foyer d'hébergement (4 situations émanant des Foyers d'hébergement de Bouldoire, Palherets et Civergols). Des situations parfois complexes, qui nous dictent le besoin de mieux travailler la question de l'accompagnement de celles-ci. Un travail collaboratif est, d'ores et déjà, engagé pour ce début 2019 entre les services du Conseil Départemental de la Lozère et ceux de l'Association le Clos du Nid. A ce jour, huit situations parentales dans le cadre du SAE ont été accompagnées. La question du repérage en amont de ces situations apparait essentielle, tout comme le travail auprès de toutes les équipes du Foyer d'hébergement autour de ces besoins et désirs émergents.
- Participation à la « Journée Handicap et Parentalité » le 22 mars 2018 à Perpignan (deux professionnels du SAE accompagnés d'un cadre) avec le Conseil Départemental de la Lozère. L'objet visait à présenter notre dispositif, à l'appui d'une présentation et d'une « vidéo témoignage » de deux situations parentales en Foyer d'hébergement très différentes : pour l'une incluant un accompagnement de l'enfant en famille d'accueil et pour l'autre, témoignant de l'arrivée de cet enfant au sein d'une famille accompagnée dans le cadre du SAE.

- Pour cette période 2018, 100 projets d'accompagnement personnalisés ont été actualisés (cet axe faisait l'objet d'un axe d'amélioration à mettre en œuvre pour 2018).

- Mise en œuvre du logiciel Ogyris avec préhension graduelle dudit outil, qui demeure à affiner au fil de la période à venir.

- Mise en œuvre des réunions « staff » dont l'objet vise une meilleure réactivité face aux situations problématiques en proposant une réponse objectivée et coordonnée (en 2018, 11 réunions de ce type ont été menées).

- Mise en œuvre des réunions cliniques hebdomadaires conduites par le Docteur ZUIN auprès des équipes (24 en intra) et à partir de septembre 2018, un temps clinique a été mis en place de manière hebdomadaire au SAE, soit 11 temps cliniques dédiés au SAE ; pour un total de 35 réunions de type clinique au cours de cette année 2018.

- Une réflexion a été menée autour du projet de services SAO ainsi que sur la nécessité d'un outil d'évaluation permettant de produire des évaluations plus fines. Cette dynamique est, à ce jour, opérationnelle.

- Travail transversal aux Foyers d'hébergement autour de la gestion de la violence en ESMS dont la visée acte d'une volonté de réflexion décloisonnée (production d'un protocole autour de la prévention et de la gestion des situations de violence).

- Maintien des formations APP en alternance avec les formations APF.

- Réflexion autour de la trame du projet personnalisé revisitée sur la base de la nomenclature Sérafin, à finaliser sur la période à venir afin de mieux objectiver les besoins des personnes accompagnées et utiliser la nomenclature Sérafin PH comme un outil de méthodologie de projet.

Perspectives :

- L'accompagnement des situations parentales constituera un enjeu de collaboration entre le Conseil Départemental de la Lozère et l'Association le Clos du Nid avec un travail croisé, dans l'objectif de formaliser les protocoles et procédures de manière transversale et d'améliorer l'accompagnement de ces situations (fixée dès janvier 2019), y compris en redéployant des outils très en amont.

- Ecriture d'un nouveau Projet d'Etablissement pour les cinq années à venir sous forme collaboratrice (parties prenantes internes et parties prenantes externes).

- Poursuite des réflexions menées en 2018, quant aux dispositifs SAE et SAJ avec in fine, une déclinaison en dispositifs.

2. Participation des Usagers

Les élections des membres du Conseil de la Vie Sociale ont eu lieu en mars 2018. De nouveaux membres ont été élus.

Deux réunions ont été organisées sur l'année 2018.

Les points abordés lors des réunions sur Conseil de la Vie Sociale sont les suivants :

- Installation du nouveau Conseil de la Vie Sociale, élection du Président et du Vice-Président.
- Qualité des repas.
- Projet d'installation d'un abri bus.
- Réhabilitation du bâtiment D (self, infirmerie).
- Travaux du bâtiment A (HLM).
- Point sur la vie institutionnelle.
- Mise en place du système de serrures électroniques.

Les Usagers ont été associés au projet de réhabilitation du bâtiment A dans le cadre de leur participation aux réunions de programmation architecturale.

Même si cette instance existe, il semblerait pertinent de renforcer une dynamique plus consultative et participative (exemple du groupe qui a travaillé sur l'accès à la citoyenneté ou le projet autour de la thématique des addictions…).

Perspectives : mieux consulter les personnes accompagnées apparait un enjeu (enquêtes/ groupes d'expression…).

3. Vie sociale

Les monographies ont été effectuées sous la conduite de la Chef de services. Ce travail doit se poursuivre, avec comme ligne de mire, une capacité à proposer des réponses adaptées et personnalisées.

Perspectives :

Une plaquette de présentation des différentes activités présentées inter Foyer d'hébergement, en termes d'attractivité et de communication, est en cours de réalisation.

Les fiches monographiques devront donc être repensées sur la période à venir, afin de mieux répondre à ce besoin de communication.

Mutualiser les groupes d'expression et mixer les publics apparaît également une piste pertinente dans une visée transversale.

Les équipes éducatives s'emploient toute l'année à proposer des activités diversifiées aux Usagers du Foyer d'hébergement la Colagne.
Les temps d'accompagnement quotidiens sont enrichis par des activités éducatives, ludiques (Karting, Poker, Tour de France, soirées dansantes, sorties pêche…), culturelles (atelier Djembé, festival d'Aurillac et théâtre de rue, vernissage expo « traits éclectiques » au Lycée hôtelier du Sacré Cœur à Saint Chély d'Apcher, exposition « traits éclectiques » à Mende, création d'un film « comment je vis au Foyer d'hébergement la Colagne », cinéclub Colagne, soirée théâtre, participation à une expo « bricosophie » en partenariat avec l'ETES, marché de Noël à Banassac, nuit de la lecture à Saint Germain du Teil, organisation d'un tournoi de Poker à Banassac, atelier théâtre, participation à la journée citoyenne de la cité…) ou de bien-être.

Des sorties de groupes au restaurant ou hors départements, la confection de repas sur les secteurs, la fête annuelle des HLM et des vœux sont autant d'activités qui viennent s'ajouter à la vie du Foyer d'hébergement la Colagne.

L'éducateur sportif propose quant à lui, de nombreuses activités qui viennent rythmer la semaine : musculation, entrainements de football, randonnées pédestres, course à pied, escalade, balnéothérapie et remise en forme au CEM de Montrodat, natation à Mende, basket, tir à l'arc…

En complément, d'autres activités sportives sont encadrées par les professionnels éducatifs (pétanque, rugby, boxe, projet « mets tes baskets »…).

Outre cette palette d'activités hebdomadaire, des évènements plus exceptionnels s'inscrivent au cours de l'année (sorties escalades, VTT, canoë, montée de la croix neuve, Lozère Trail, Marche nordique en Aubrac, course de la Corrida, semi-marathon Marvejols-Mende, course la Caussennarde, véthathlon, participation au championnat régional de football, championnat rugby, basketball, cross de Mascoussel…).

Lors de ces manifestions sportives issues du réseau départemental, des actions citoyennes sont mises à l'honneur, puisque à chaque manifestation, un groupe de bénévoles participe au bon déroulement de ces journées.

A toutes ces propositions s'ajoutent, les activités qui s'ouvrent à tous sur la ville de Marvejols et ses environs : Secours Populaire, club pétanque Marvejolaise, Judo club, club de foot (Entente Nord Lozère football, La Canourgue), course à pied (MAG, Athlé Lozère, Marathon Cross Marvejols, Salta Bartas).

Afin de répondre aux demandes des Usagers, de nombreux transferts ou séjours vacances sont proposés aux Usagers (ski à Autrans, transferts rugby, festival BD Angoulème, canoé, Briare, Paris…).

Enfin, il est aussi proposé des actions de préventions (prévention routière, prévention des addictions avec des groupes de paroles, soirée de prévention et d'échanges sur l'addiction au tabac proposées par le service soins, et certains professionnels éducatifs, mais aussi par des intervenants extérieurs (Anpaa..).

4. Santé

A. *Soins*

MOIS	GENERALISTE	SPECIALISTE	PSYCHIATRE	JOUR D'ARRET	ACCIDENT DU TRAVAIL	HOSPITALISATION	BILAN SANGUIN	INJECTION	PANSEMENT
JANVIER	107	16	25	48	2	38	10	13	10
FÉVRIER	79	29	25	20	10	34	6	8	5
MARS	89	20	28	19	30	55	8	9	8
AVRIL	76	20	15	2	9	31	10	4	1
MAI	45	55	12	25	2	33	6	27	9
JUIN	98	24	18	60	52	33	15	14	11
JUILLET	41	26	0	42	0	33	7	7	2
AOÛT	36	22	0	11	0	30	2	5	5
SEPTEMBRE	81	27	11	3	0	10	7	12	18
OCTOBRE	74	63	13	58	49	1	9	11	4
NOVEMBRE	79	50	20	66	7	3	7	20	2
DÉCEMBRE	57	12	0	59	25	0	7	11	0
TOTAL	862	364	167	413	186	301	94	141	75
	1393			900			310		

B. *Actions de promotion de la santé*

Durant cette année 2018, nous avons poursuivi les actions engagées en 2017 au niveau du service infirmerie, comme l'utilisation du logiciel Ogyris pour tous les dossiers médicaux des Usagers, la messagerie, les transmissions. La réflexion sur la sécurisation du circuit du médicament tout en maintenant l'autonomie des Usagers, a été aussi notre préoccupation.

De plus en plus d'Usagers présentent des pathologies spécifiques et des consultations de spécialistes hors du département de la Lozère, ce qui nécessite donc plus de temps et d'organisation (rendez-vous pris parfois un an à l'avance), mais assure une accessibilité à un accompagnement de la santé de qualité. La coordination entre les services hospitaliers et les différents professionnels du Foyer d'hébergement a permis aussi d'ajuster notre accompagnement au plus près des nouveaux besoins de ces personnes.

L'accompagnement des Usagers qui ont des maladies chroniques (diabète, obésité, pathologies psychiatriques…) est aussi une part importante de notre travail et demande d'adapter constamment les outils et nos pratiques pour permettre aux personnes d'être autonomes et donc vivre mieux avec leur maladie. Nous avons travaillé cette année avec l'équipe d'éducation thérapeutique de l'Hôpital Lozère à Marvejols pour permettre aux résidents d'acquérir des connaissances sur leur maladie et surtout, développer leur autonomie dans les gestes techniques (savoir lire une glycémie et adapter la dose d'insuline) en fonction de leurs capacités cognitives.

La prévention est aussi abordée dans l'établissement au regard des besoins de la population que nous accueillons. Les thématiques abordées cette année ont porté sur les addictions (tabac, alcool, cannabis) en lien avec les Foyers d'hébergement de Bouldoire et Palheret (organisation commune du forum sur le tabac).

L'activité physique adaptée à travers le projet « mets tes baskets » a permis à un groupe de vingt résidents de progresser dans leurs capacités physiques et leur permet de se projeter dans d'autres projets pour 2019.

5. Activités citoyennes

- Le Vivre Ensemble est au cœur de l'éthique d'accompagnement au Foyer d'hébergement la Colagne. Les personnes accompagnées vivent au cœur de la cité marvejolaise et participent pleinement aux activités socioéconomiques de la ville.

- Elles constituent une ressource significative pour le milieu associatif local, qui n'hésite pas à faire appel à leurs compétences dans le cadre d'action de bénévolat qui peut déboucher sur des rôles sociaux.

- Participation aux Journées Citoyennes en 2018.

- Location de jardins Ouvriers.

- La proximité du Groupe d'Entraide Mutuelle favorise la participation de plusieurs Usagers du Foyer d'hébergement aux activités proposées.

- Rencontres sportives et culturelles.

- Actions de prévention routière.

- L'association Sport et loisirs a organisé une journée sportive où les associations extérieures étaient conviées et présentes autour de l'organisation d'un mini Triathlon.

- Secours Populaire.

6. Séjours vacances/transferts organisés par l'établissement

Des enquêtes de satisfaction individuelles ont été élaborées et diffusées démontrant des insatisfactions concernant ces séjours adaptés (non-respect des activités annoncées, coût, non-respect des singularités individuelles…).

Si le choix clairement orienté vers des prestataires signataires de la CNLTA, les propositions de vacances type « séjours adaptés » ne répondent pas à chacun.

Sur la période 2018, la participation financière est demeurée inchangée.

Ces éléments indiquent la tendance relevée lors du RVI 2017 : moins de demandes concernant des séjours de type vacances adaptées et une légère hausse pour des vacances en autonomie (camping…).
Cette observation sera ici reliée aux transferts « thématiques » proposés par les équipes au sein desquels l'adhésion est significative.

En termes de perspectives, l'expérience conduite en 2018 (séjours vacances organisés et proposés par des accompagnants du Foyer d'hébergement) sera reconduite lors de la période à venir.

- En 2017 :
  - ✓ 32 personnes ont bénéficié de la participation financière pour mobilité SNCF ou avion.
  - ✓ 25 personnes ont organisé leurs vacances en autonomie.
  - ✓ 53 personnes ont participé à des séjours type adapté et une vingtaine de personnes en vacances sur site (soit une augmentation sensible par rapport aux années précédentes).

- En 2018 :
  - ✓ 21 personnes ont bénéficié de la participation financière pour mobilité.
  - ✓ 28 personnes ont organisé leurs vacances en autonomie.
  - ✓ 46 personnes ont participé à des séjours type adapté.
  - ✓ 7 personnes ont bénéficié de la participation vacances sur un séjour de type vacances à Paris.

Pour cette période 2018, seules deux personnes sont restées les 365 jours de cette période accompagnée au sein des dispositifs Foyers d'hébergement.

7. Transport

Les véhicules au niveau des établissements sont mutualisés, nous empruntons régulièrement les véhicules de l'IME et de l'IMPro Le Galion.

La priorité est donnée aux accompagnements de type personnalisés, amenant le Foyer d'hébergement dans l'investissement de véhicules légers.

Le projet d'établissement prévoit une plus grande responsabilisation des personnes accompagnées. A ce titre, la collaboration avec l'auto-école adaptée gérée par l'A2LFS ouvre des perspectives riches et des résultats prometteurs. L'inaccessible devient possible et suscite de l'émulation positive.

Nombreux d'entre eux sont en possession du permis AM (ancien BSR) pour la conduite des deux roues de – de 50 cm3. Des journées de formation et de prévention sont organisées une fois par an, avec la prévention routière et le moniteur de l'auto-école sus citée.

Les transports pour les accompagnements médicaux sont pris en charge par l'établissement lorsque le service infirmier accompagne l'Usager dans sa démarche.

8. Restauration

A. Rappel des missions du service Production Culinaire et de ses évolutions récentes :

Le service Production Culinaire est un service de la Direction Générale dédié à la préparation et à la distribution des repas. Celui-ci intègre une équipe administrative : le chef de service coordonne les activités du service, l'économe gère l'ensemble des achats du service, la diététicienne est la garante de l'équilibre alimentaire, le responsable d'unités fait le lien entre l'administratif, les cuisines centrales, les office-relais et les établissements partenaires ; 2 équipes de cuisiniers en production réparties sur les 2 cuisines centrales associatives, 13 cuisiniers intervenant sur les 8 office-relais.

Le service Production Culinaire s'engage à proposer des repas équilibrés conformes aux recommandations du GEMRCN et du PNNS, à tenir compte des besoins nutritionnels des consommateurs, tout en favorisant l'utilisation de produits frais et des préparations « maison ». Les menus sont élaborés par la diététicienne, en collaboration avec le responsable d'unités et les 2 Chefs de cuisine ; ils tiennent compte des particularités et spécificités des besoins et attentes des différentes populations consommant les repas confectionnés. La diététicienne intervient sur sollicitation des services soins des établissements pour le suivi de régimes le cas échéant.

Les achats sont réalisés par l'économe du service, privilégiant les produits de qualité, les viandes fraîches et les circuits de proximité.
Le service Production Culinaire a produit 294 844 repas en 2018. Ces repas, préparés jusqu'à J-3 en liaison froide, conformément à l'agrément sanitaire européen de chaque unité de production, sont livrés sur les établissements par l'Entreprise Adaptée du Gévaudan.

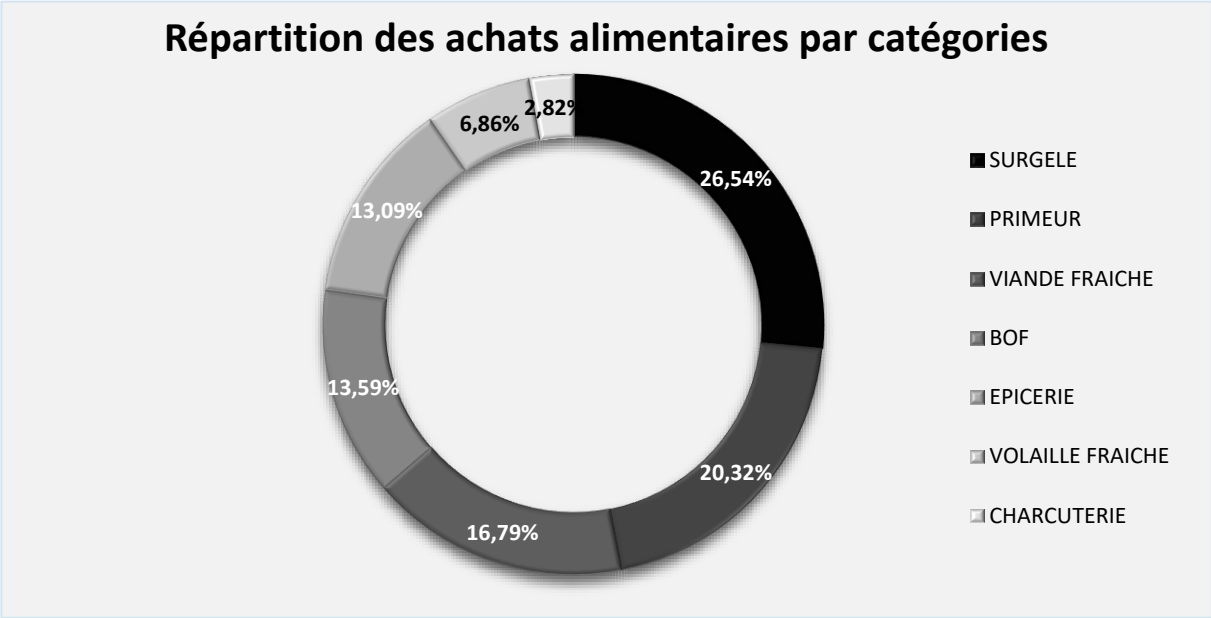

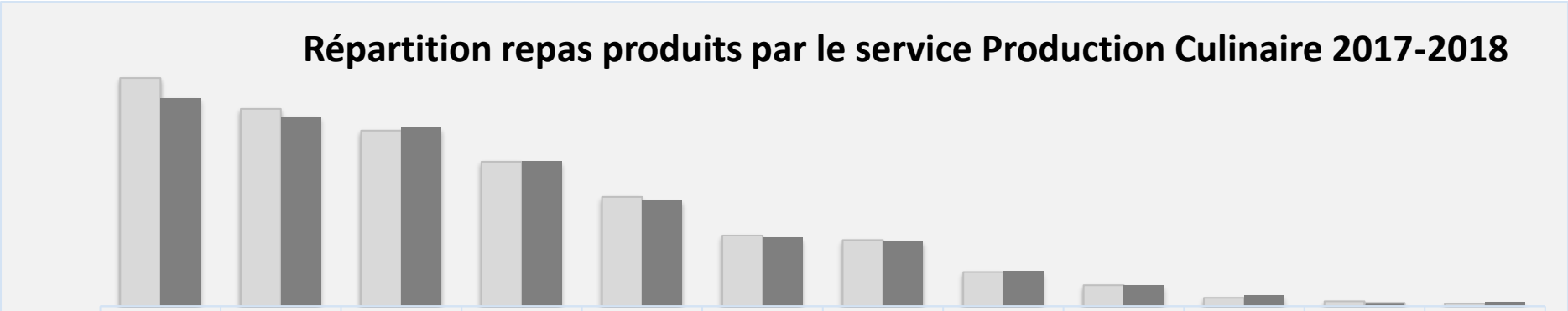

	Foyer Colagne	MAS Luciole	MAS Aubrac	Foyer Palherets	Foyer Horizon	Foyer St Hélion	EATU	FAM St Hélion	ESAT Colagne	Foyer Bouldoire	ESAT Valette	Siège
2017	64 911	56 164	49 994	41 120	31 144	20 081	18 841	9 701	5 993	2 380	1 423	750
2018	59 311	54 019	50 819	41 203	30 129	19 625	18 425	9 945	6 026	3 024	951	1 216

Evolution du service :
En 2013, le service Production Culinaire devient l'un des services de la Direction Générale mutualisant le personnel restauration du Foyer la Colagne, ceux de la cuisine centrale de St Germain du Teil et l'économe du Foyer de Palherets. La production des repas s'organise par secteur géographique.
En 2014, intégration de l'économe à temps plein et du personnel cuisinant du Foyer de Palherets.
En 2015, intégration des cuisiniers du Foyer de Vie et du FAM St Hélion.
En 2017, production des repas par type de population.

B. L'office-relais

L'officier-relais est présent quotidiennement. Il réalise l'assemblage et le dressage des préparations froides, la remise en température des plats chauds et la distribution au niveau du self. Sa présence permet également de palier tout imprévu (régime ou entrée de dernière minute, modification de textures…). Les régimes alimentaires sont pris en compte, sur prescription médicale.

V. Démarche d'amélioration continue de la qualité

1. Organisation de la démarche d'amélioration de la Qualité

La mise en œuvre et l'organisation de la démarche d'amélioration continu de la qualité sur l'établissement passera en 2019 par la réactivation du Copil qualité en charge du suivi de la démarche. En 2018, une première réunion a lieu.

Malgré cela, en échos aux préconisations du rapport d'évaluation externe, un travail sur les projets de services est à l'œuvre.

Cela réinterroge les modalités de l'accompagnement sur chacun des secteurs (HLM, Château, Patio, Pavillons, Service d'Accompagnement Extérieur, Service d'Accueil de Jour, Service Accueil et d'Orientation). Ainsi, une phase de réappropriation de la démarche qualité est conduite sur l'établissement au travers de cet enjeu.

Il sera nécessaire en 2018, de structurer les outils comme le préconisait le rapport d'évaluation externe.

L'année 2018, sera aussi la mise en place de la démarche de ré écriture du projet d'établissement qui devra être finalisée en 2019.

Les démarches de programmation architecturale préalable aux réhabilitations du bâtiment A (HLM) et du bâtiment de vie collective, nous apporteront des éléments sur les attentes des Usagers quant aux prestations attendues.

En conclusion, l'établissement doit s'organiser pour valoriser, organiser et évaluer les pratiques qu'il met en œuvre au quotidien.

La réécriture du projet d'établissement structurera sans nul doute, notre démarche d'amélioration continue de la qualité.

Le travail collaboratif conduit autour des réhabilitations disposent que nous pourrons nous appuyer sur la capacité des équipes de l'établissement à collaborer autour d'un sens commun.

2. EI et EE

Cycle d'évaluation interne / évaluation externe

La programmation des cycles d'évaluation interne et externe est-elle réalisée : **Oui**
Date du dernier rapport d'évaluation interne : **01/02/2007**
Date du dernier rapport d'évaluation externe : **28/01/2015**

Formalisation et suivi

La démarche d'évaluation continue est-elle formalisée : **Non**
La démarche d'évaluation continue de la qualité est-elle retracée chaque année dans le rapport d'activité : **Non**

3. Retour sur le plan d'actions 2018

A. Le plan d'action

- Réfection du bâtiment D (self, Infirmerie).
- Réfection du bâtiment A (secteur HLM).
- Poursuite d'une politique de décloisonnement institutionnel (RéAL, Conseil Départemental, assistants familiaux relais…).
- Poursuite d'une politique tournée vers des axes formatifs réflexifs :
  - l'accès à la parentalité à destination des équipes puis des personnes accompagnées,
  - l'accompagnement des situations parentales (visite d'un centre parental à Paris, en lien avec les Foyers d'hébergement, le Conseil Départemental 48, et l'Association le Clos du Nid),
  - l'accueil des cas limites et complexes nécessitant des partenariats croisés (sanitaire, protection, relais avec accueil de jour en Foyer de vie local …).
- Projet d'établissement non formalisé au cours de la période passée, démarche à mettre en œuvre en 2018 sous forme participative.

- Mieux consulter les personnes accompagnées apparait être un enjeu (enquêtes/ groupes d'expression etc.).
- Mise en place d'une plaquette de présentation des différentes activités présentées inter Foyer d'hébergement.
- Ouverture du Foyer sur l'extérieur (accueil de manifestations culturelles…).
- Mutualiser les groupes d'expression et mixer les publics apparaît également une piste pertinente.
- Transversalité.
- Mise en œuvre d'ateliers formatifs en parallèle avec les rencontres d'APP.
- Prédéfinition du Projet d'établissement 2019-2024.

B. Le réalisé

- La communication constituait un des axes préconisé par l'évaluation externe : Action de formation mise en œuvre.
- Elaboration et opérationnalisation des projets S.A.J. et PATIO.
- Le projet rénovation du bâtiment D (self, infirmerie) est en cours.
- Le projet rénovation du bâtiment A (secteur HLM), sur la base de propositions des personnes accompagnées et des équipes.
- L'accompagnement de situations parentales en coordination avec le Conseil Départemental 48.

C. Le non réalisé et explication

4. Plan d'actions envisagé année 2019

- Réfection du bâtiment D (self, infirmerie).
- Finalisation de la réhabilitation du bâtiment A (secteur HLM).
- Poursuite d'une politique de décloisonnement institutionnel (RéAL, Conseil Départemental, assistants familiaux relais…).
- Poursuite d'une politique tournée vers des axes formatifs réflexifs :
  - l'accès à la parentalité à destination des équipes puis, des personnes accompagnées,
  - l'accompagnement des situations parentales (visite d'un centre parental à Paris, en lien avec les Foyers d'hébergement, le Conseil Départemental 48, et l'Association le Clos du Nid),

- l'accueil des cas limites et complexes nécessitant des partenariats croisés (sanitaire, protection, relais avec accueil de jour en Foyer de vie local …).

- Projet d'établissement non formalisé au cours de la période passée, démarche à mettre en œuvre en 2019 sous forme participative.
- Mieux consulter les personnes accompagnées apparait être un enjeu (enquêtes/ groupes d'expression…).
- Mise en place d'une plaquette de présentation des différentes activités présentées inter Foyer d'hébergement.
- Ouverture du Foyer sur l'extérieur (accueil de manifestations culturelles…).
- Mutualiser les groupes d'expression et mixer les publics apparaît également une piste pertinente.
- Transversalité.
- Mise en œuvre d'ateliers formatifs en parallèle avec les rencontres d'APP.
- Prédéfinition du Projet d'établissement 2019-2024.

5. Focus outils

L'ensemble des outils sont en cours de réactualisation au regard du changement des modalités d'hébergement et d'accompagnement.

Un travail important sur la formalisation des plans d'accompagnement est conduit, afin d'adapter les modalités de nos accompagnement aux évolutions des politiques publiques dans un contexte de transformation de l'offre.

VI. Gestion des Risques

1. Focus sur la lutte contre la maltraitance

- Les actions de formation nombreuses et variées ont inscrit la bientraitance au centre des actions (formation éthique, cf. partie associative du présent document).
- La réactivité des équipes face aux situations complexes, ainsi que leur capacité à travailler en relais, constitue un élément essentiel de la mise en œuvre de la démarche « Staff ».
- L'accès à la formation de tutorat pour les professionnels, les positionne dans une démarche de transmissions et d'échanges.

2. Actions de gestion des risques

- Première réunion de mise en œuvre d'un COPIL en charge de la gestion des risques sur l'établissement.
- Premier travail sur la cartographie des risques.
- Poursuivre l'accompagnement des professionnels sur l'utilisation de la fiche d'Evènement Indésirable et rendre cet outil opérationnel.

3. Lutte contre le risque infectieux

- Sensibilisation active à la vaccination contre la grippe.

4. Ressources patrimoniales et sécurité

Contraintes architecturales spécifiques ? **Non**

Date de construction ou date de la dernière grosse rénovation assimilable à une reconstruction ? **01/02/2013**

Réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments ? **Oui**

Date de réalisation du diagnostic ? **22/06/2015**

Date de passage de la dernière commission de sécurité ? **04/02/2016**

Avis favorable de la commission de sécurité ? **Oui**

Respect de la réglementation incendie ? **Oui**

Respect de la réglementation relative à l'amiante ? **Oui**

Respect de la réglementation énergétique ? **Oui**

Respect de la réglementation accessibilité ? **Oui**

Nombre de chambres individuelles ? **118**

Nombre de chambres installées au 31.12 : **118**

Organisation des transports ? **En interne**

Nombre de véhicules adaptés au 31.12 ? **0**

Nombre de véhicules hors adaptés au 31.12 ? **13**

Accessibilité au transport collectif ? **Oui**

Plateau technique / équipement propre ? **Nombreux choix** (ex : balnéo, salle de soins, pharmacie à usage interne, etc.)

VII. Actions en faveur de l'environnement

- Acquisition d'un véhicule électrique au regard des nombreux déplacements dans la ville (trajets courts).
- Sensibilisation de la démarche écoresponsable auprès des personnes accompagnées.
- Participation à la gestion des déchets mis en place par le pôle restauration de l'Association, portant sur le tri et la pesée des déchets au self « Les 4 Vents » et au self « Colagne ».
- Abandon progressif de toute vaisselle plastique et particulièrement les gobelets.

VIII. Perspectives pour les années à venir de l'établissement

1. Projet à venir

- La rénovation du bâtiment A (secteur HLM) : Conduite du projet en associant les Usagers et les professionnels à chaque phase du projet. Les travaux ayant démarrés fin 2018, suivi du chantier et choix des finitions avec les Usagers. Livraison prévue fin 2019.
- La mutualisation des services extérieurs en un renforcement de l'offre comme un dispositif d'accompagnement singulier, des Foyers d'hébergement de Bouldoire, la Colagne et de Palherets, avec à ce jour, un effectif de 64 usagers et une équipe de 9 professionnels éducatifs.
- La mutualisation et la structuration des services d'accueil de jour pour en faire des outils de mobilisations des compétences et de remobilisation au travail.
- La réhabilitation du bâtiment D (self, infirmerie) : utilisation du travail de programmation sur 2018, pour un démarrage des travaux, début 2020 :
  - Les modalités de prises des repas,
  - La sécurisation du parcours du médicament et le soin en Foyer d'hébergement
- Ecriture d'un nouveau projet d'établissement.
- Conforter l'organisation de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

2. Projet en cours de réflexion

- Poursuite du travail de constitution d'un dispositif d'accompagnement médico-social mutualisé réunissant les professionnels de santé des Foyers d'hébergement,
- La participation des Foyers d'hébergement dans les modalités d'accompagnement au parcours professionnel et/ou de remobilisation vers l'activité des travailleurs en rupture ou souhaitant évoluer le milieu ordinaire.

Le 2 avril 2019

Vincent LLORET

Le Directeur

Docteur Jacques BLANC, Le Président
P/o Docteur Didier CHADEFAUX

Le Secrétaire